



# RAPPORT D'ACTIVITÉS

Gestion 2024



## **SOMMAIRE**

- 3 SIGLES ET ABREVIATIONS
- 4 RESUME EXECUTIF
- 7 NOTRE VISION

#### 8 INTRODUCTION

9 NOTRE CHAMP DE COMPETENCES

#### 10 PARTIE I: ACTIVITES DU PLAN STRATEGIQUE 2023-2025

- 11 NOTRE PLAN STRATEGIQUE
- 12 1.1. AXE STRATÉGIQUE 1 « IMPULSER LA TRANSFORMATION DIGITALE DU SYSTÈME DE LA COMMANDE PUBLIQUE »
- 13 1.2. AXE STRATEGIQUE 2 « RENFORCER ET EXPLOITER LA SYNERGIE ENTRE L'ANRMP, LES CORPS DE CONTROLE, LES INSTITUTS SPECIALISES ET ACTEURS DE SON ECOSYSTEME »
- 1.3. AXE STRATEGIQUE 3 « RENFORCER LES MISSIONS DE REGULATION SUR LES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE »
- 17 1.4. AXE STRATÉGIQUE 4 « ASSURER L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE SUR LES ACTIVITÉS MÉTIERS ET SUPPORTS DE L'ANRMP »

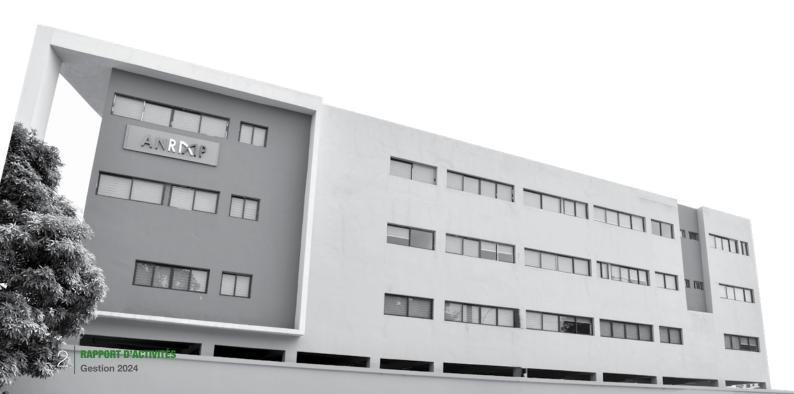
#### 21 PARTIE II: ACTIVITES CLES HORS PLAN STRATEGIQUE

- 22 2.1. LES RECOURS DEVANT LA CELLULE RECOURS ET SANCTIONS (CRS)
- 23 2.2. LES RECOURS DEVANT LE COMITÉ DE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF (CRA)
- 23 2.3. LISTE ROUGE DES ENTREPRISES SOUS SANCTIONS
- 23 2.4. LES RECOURS DEVANT LE CONSEIL D'ETAT
- 23 2.5. SENSIBILISATION DES ACTEURS

#### 24 CONCLUSION

25 NOS CHIFFRES

#### 26 ANNEXES



# SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Sigle	Définition
AAI	Autorité Administrative Indépendante
ANRMP	Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics
BPU	Bordereau des Prix Unitaires
CEADP	Cellule d'Evaluation et Audit des Dépenses Publiques
CNP-PPP	Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé
COJO	Commission d'Ouverture et de Jugement des Offres
CRS	Cellule Recours et Sanctions
DAIS	Département des Audits Indépendants et du Suivi
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DGMP	Direction Générale des Marchés Publics
IGF	Inspection Générale des Finances
INIE	Institut Ivoirien de l'Entreprise
INPHB	Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny
МРСР	Master Professionnel en Commande Publique
OEC-CI	Ordre des Experts-Comptables de Côte d'Ivoire
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PPP	Partenariats Public-Privé
RME	Régime de la Micro-Entreprise
RSI	Réel Simplifié d'Imposition
SNRC	Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités
SIGOMAP	Système Intégré de Gestion des Opérations des Marchés Publics
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UFHB	Université Félix Houphouët-Boigny

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'année 2024 a enregistré une accélération dans la mise en œuvre des activités du plan stratégique 2023-2025 de l'ANRMP qui vise le renforcement de l'efficacité du système de la commande publique, afin de soutenir son rôle de moteur de la compétitivité et de l'inclusion économiques. Ce plan est bâti autour de quatre axes stratégiques :

- Impulser la transformation digitale du système de la commande publique (axe 1);
- Renforcer et exploiter la synergie entre l'ANRMP, les corps de contrôle, les instituts spécialisés et acteurs de son écosystème (axe 2);
- Renforcer les missions de régulation sur les contrats de partenariat publicprivé (axe 3);
- Assurer l'excellence opérationnelle sur les activités métiers et supports de l'ANRMP (axe 4).

Les activités réalisées dans le cadre de ces axes stratégiques soutenant les missions de régulation, sont l'objet du présent rapport.

Le programme de la transformation digitale du système de la commande publique qui fait partie des initiatives fortes du plan d'actions stratégiques cidessus rappelé, a effectivement démarré en 2024 avec l'élaboration des cahiers de charges administratives, techniques et financières du projet de dématérialisation des processus-métiers de l'ANRMP.

Les cadres d'échanges et de partage d'informations ont été mis en place avec la Cellule d'Evaluation et Audit des Dépenses Publiques (CEADP) de la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) et l'Inspection Générale et Audit du Trésor (IGAT) de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), dans le cadre de l'initiative liée au renforcement et à l'exploitation de la synergie entre l'ANRMP, les corps de contrôle, les instituts spécialisés et acteurs de son écosystème. Cette collaboration entre nos structures a contribué à l'optimisation de la gestion des audits à travers l'exploitation des rapports desdites structures. En outre, les partenariats avec les instituts spécialisés tels que le cabinet SETYM International du Canada, l'Institut National Polytechnique Houphouët-(INPHB) de Yamoussoukro, Boigny l'Agence Nationale de la Statistique (ANStat) et la coopération avec l'Agence Allemande de Coopération Internationale (GIZ), ont permis d'obtenir des résultats tangibles tels que l'accréditation de 365 acteurs en qualité de « Manager Spécialiste en Passation des Marchés », l'ouverture du Master Professionnel en Commande Publique (MPCP) et l'élaboration des guides d'utilisateurs des candidats aux appels d'offres.

Quant à l'objectif de renforcement des missions de régulation sur les contrats de partenariat public-privé, la période sous revue a enregistré la formation des agents de l'ANRMP dans le cadre du premier niveau du Programme de Certificat Partenariats Public-Privé afin de mieux les outiller pour assurer les attributions qui sont les leurs.

Ce programme a porté sur l'introduction et la délimitation du concept des partenariats public-privé, la participation privée à la réalisation des infrastructures et services publics, le champ d'application des partenariats public-privé, l'intérêt des partenariats public-privé, la structure type d'un projet des partenariats publicprivé, les stratégies de financement d'un partenariat public-privé, les risques d'échec d'un projet de partenariat publicprivé. Parallèlement, 450 représentants de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile ont été informés et sensibilisés, sur le rôle du régulateur dans le processus de conduite des opérations liées aux contrats PPP.

L'amélioration de l'excellence opérationnelle sur les activités métiers et supports de l'ANRMP a soutenu les résultats notables atteints en matière d'audit des marchés publics et de renforcement des capacités des acteurs. En effet, le pourcentage de marchés publics audités est passé de 7% en moyenne sur la période 2018-2022 à 34% en 2023 et 43% en 2024, contribuant ainsi à une amélioration significative de la qualité des conclusions des audits. Les taux de mise en œuvre des recommandations issues des audits ont progressé à 94%.

Quant au renforcement des capacités des acteurs, l'ANRMP a poursuivi les sessions de sensibilisation des acteurs qui ont touché 1080 acteurs provenant de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile. En outre, le programme d'accréditation professionnelle s'est poursuivi portant l'effectif des acteurs accrédités au

Certificat de Spécialiste en Passation des Marchés Publics à 365 personnes. Cet objectif de renforcement de capacités des acteurs, a également été marqué en 2024 par le lancement officiel du programme de formation diplômante de Master Professionnel en Commande Publique (MPCP), en partenariat avec l'Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny de Yamoussoukro (INP-HB).

Dans le cadre des études et de la définition des politiques, l'initiative de l'évaluation du système national des marchés publics selon la méthodologie d'évaluation MAPS II, prise par l'ANRMP avec l'appui technique de la Banque Africaine de Développement, a été sanctionnée par la certification et la publication par le Secrétariat Technique de la MAPS du rapport de ladite évaluation. Les recommandations de ce rapport feront l'objet d'analyse et le cas échéant, de formulation de mesures de réforme en vue de renforcer ou du moins maintenir, notre système en ligne avec les standards internationaux.

Concernant la gestion des contentieux, l'ANRMP a rendu 279 décisions sur la base de 90 recours en contestation, 75 dénonciations, 3 auto-saisines, 14 recours gracieux non suivi de recours effectifs devant l'ANRMP et 1 demande de réhabilitation. Les contenues des décisions rendues, se résument comme suit : Cent trente-six (136) décisions déclarant la recevabilité des recours, dixneuf (19) pour celles jugées irrecevables, trente-neuf (39) décisions pour les recours bien fondés dont dix (10) ont abouti à l'annulation de la procédure, vingt-six (26) ont conduit à la reprise des résultats des

jugements des offres, et trois (3) décisions ont ordonné la reprise de la séance d'ouverture des plis, quarante-quatre (44) ont débouté les demandeurs au motif que leurs recours n'étaient pas justifiés, dixhuit (18) décisions ont prononcé la levée de suspension de procédure, sept (7) décisions ont constaté le désistement aux recours, quatre (4) décisions ont déclaré les recours sans objet, une (1) décision ayant déclaré l'ANRMP incompétente, une (1) décision de réhabilitation et dix (10) décisions qui ont exclu dix-sept (17) entreprises de toute participation à un marché public pour deux (2) ans, pour introduction dans les offres, de documents comportant des inexactitudes délibérées.

Les résultats, objet de ce rapport, contribution témoianent de la l'Organe de régulation à l'amélioration de l'efficacité et de la modernisation du système de la commande publique, en vue du renforcement de son rôle de moteur d'une économie compétitive et inclusive. En effet, la progression de plus de trente-cinq (35) points de pourcentage de la taille de l'échantillon des audits réalisés entre 2022 et 2024, conjuguée à la mise en œuvre quasi intégrale (94%) des recommandations issues de ces audits, illustrent un engagement manifeste des parties prenantes en faveur du renforcement de la conformité du

système aux procédures de passation des marchés. En outre, le renforcement des capacités de près de mille (1000) opérateurs économiques au cours des deux dernières années du plan stratégique en cours, a contribué à augmenter de 8 points de pourcentage le taux de recours jugés bien fondés, passant de 20% en 2023 à 28% en 2024, traduisant ainsi une bonne connaissance des règles et procédures des marchés publics.

Aussi, le nombre d'entreprises exclues de toute participation aux marchés publics pour des pratiques frauduleuses ou assimilées, a enregistré un recul au cours de la période considérée, attestant d'une amélioration des connaissances des acteurs sur les règles d'éthique et de déontologie de la commande publique. En effet, 17 entreprises ont été exclues en 2024 à la suite de 78 dénonciations, contre 28 entreprises exclues pour 49 dénonciations en 2023.

En 2025, l'ANRMP entend consolider ces acquis, en finalisant les activités prévues au plan stratégique 2023-2025 et traçant les axes prioritaires pour la mandature 2025-2027 du Conseil de régulation, en lien avec les objectifs du Gouvernement en matière de la gestion de la commande publique.

# Notre Vision

ŒUVRER À L'AMÉLIORATION DES PERFORMANCES GLOBALES DU SYSTÈME DE LA COMMANDE PUBLIQUE EN CÔTE D'IVOIRE, AVEC TOUTES LES PARTIES PRENANTES.

# INTRODUCTION

L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) est créée par l'Ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Institution, Ordonnance ratifiée par la Loi n°2020-484 du 14 août 2020. Conformément aux dispositions de cette Ordonnance, l'ANRMP assure les missions de régulation qui peuvent se résumer sous trois axes :

#### (i) Missions de prévention à travers les activités :

- de réformes et de définition de stratégies d'amélioration du système de la commande publique ;
- de définition et de mise en œuvre des stratégies de renforcement des capacités des acteurs du système;

# (ii) Missions de veille du respect des textes de lois et règlements durant le processus de passation des marchés au moyen des activités :

- de règlement des différends et litiges nés à l'occasion des procédures de passation et de contrôle de la commande publique;
- des sanctions ou propositions de sanctions à l'encontre des acteurs privés ou publics reconnus coupables de violation de la règlementation de la commande publique;
- de conciliations des parties liées par un marché public, le cas échéant, en matière d'exécution et de règlement des commandes publiques;

#### (iii) Missions de contrôle et de suivi consistant à :

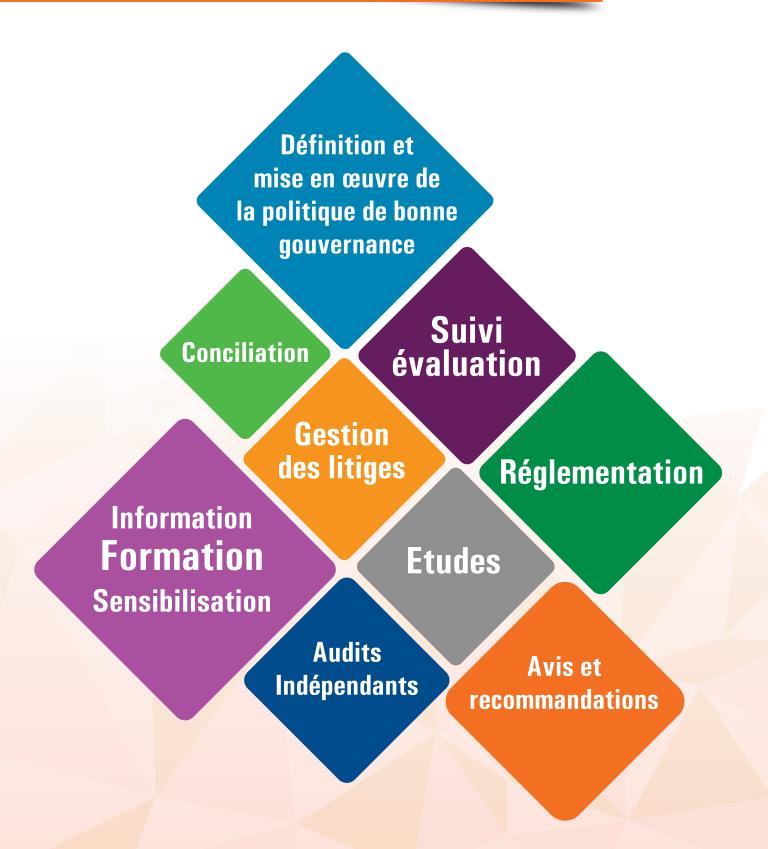
- réaliser des audits indépendants de la passation et de l'exécution des commandes publiques ;
- assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations faites ;
- · assurer le suivi des décisions prises dans le cadre du règlement des litiges.

Les activités réalisées au cours de l'année 2024, s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2023-2025 qui vise à impulser la construction d'un système de la commande publique moderne et efficace, moteur d'une économie compétitive et inclusive, dont les axes prioritaires sont :

- Impulser la transformation digitale du système de la commande publique (axe 1)
- Renforcer et exploiter la synergie entre l'ANRMP, les corps de contrôle, les instituts spécialisés et acteurs de son écosystème (axe 2)
- Renforcer les missions de régulation sur les contrats de partenariat public-privé (axe 3)
- Assurer l'excellence opérationnelle sur les activités métiers et supports de l'ANRMP (axe 4).

Le rapport contient également les activités de gestion des recours et différends dans les marchés publics.

# Notre champ de compétences



Agir ensemble pour la transparence et l'équité dans les marchés publics

## **PARTIE I**

# ACTIVITES DU PLAN STRATEGIQUE 2023-2025

# NOTRE PLAN STRATÉGIQUE

#### VISION

« Impulser la construction d'un système de la commande publique moderne et efficace, moteur d'une économie compétitive et inclusive »

**AXES INITIATIVES** Concevoir la stratégie digitale de la commande publique Impulser la transformation digitale du système de la commande publique Dématérialiser les activités de régulation Créer un cadre d'échange d'informations avec les corps de contrôle de l'Etat afin de Renforcer et capitaliser mutuellement sur les données disponibles exploiter la synergie entre l'ANRMP, les corps de contrôle, Mettre en place un cadre de collaboration entre l'ANRMP et les structures en charge des les instituts spécialisés et les acteurs de son Créer un cadre de collaboration entre l'ANRMP, des instituts spécialisés adéquats ainsi écosystème que certains acteurs de son écosystème en vue de bénéficier de leur expertise dans la conduite de ses missions Procéder à la réforme du cadre institutionnel et règlementaire des Partenariats Public-Renforcer les missions de régulation sur les Renforcer les capacités du personnel dans le domaine des contrats PPP contrats de partenariats publicprivé Assurer la sensibilisation des acteurs sur le rôle du régulateur dans les contrats PPP Accroître le volume des activités d'audit de l'ANRMP Mettre en œuvre les plans de renforcement des capacités et de définition des politiques Assurer l'excellence opérationnelle sur Renforcer les capacités du personnel pour une meilleure prise en main des missions de les activités métiers régulation de l'ANRMP et supports de I'ANRMP Mettre en place un dispositif de suivi de la commande publique Moderniser les processus supports via la dématérialisation

#### 1.1.

# AXE STRATÉGIQUE 1 « IMPULSER LA TRANSFORMATION DIGITALE DU SYSTÈME DE LA COMMANDE PUBLIQUE »

Dans un contexte mondial en pleine évolution, où la digitalisation s'impose comme un levier incontournable pour l'efficacité des administrations publiques, l'ANRMP a inscrit la transformation digitale du système de la commande publique comme un axe stratégique majeur de son plan d'actions. Cet objectif vise à moderniser le processus de régulation des marchés publics, tout en favorisant l'accessibilité et la traçabilité des informations. À travers des actions concrètes et innovantes, l'ANRMP entend renforcer l'intégration des technologies numériques dans la gestion de la commande publique, pour améliorer l'efficacité et la transparence du système des marchés publics, afin de contribuer à une gestion publique plus performante.

Cet axe stratégique comporte deux (2) initiatives, à savoir :

(i) Concevoir la stratégie digitale de la commande publique : Cette initiative vise à concevoir le schéma directeur de transformation digitale du système de commande publique. Cet objectif se réalise en deux phases.

Objectif général	Objectif spécifique 2024	Etat d'exécution de l'objectif 2024	Taux de réalisation de l'objectif spécifique 2024
Elaborer le schéma directeur de transformation digitale du système de la commande publique	Réalisation des 2 premières phases de l'élaboration du schéma directeur :  • Faire le cadrage du projet ;  • Analyse de l'existant	La première phase relative au cadrage du projet a été finalisée le 20 juin 2024.  La seconde phase portant sur l'analyse des systèmes d'information et de métier existants est en cours depuis le 12 juillet 2024.	50%

(ii) Dématérialiser les activités de régulation : L'initiative vise la dématérialisation des activités métiers de l'ANRMP, à savoir, la formation des acteurs, la gestion des recours et la gestion des audits. Les cahiers de charges pour la dématérialisation des activités métiers ont été finalisés. La seconde étape prévue pour 2025 consiste au démarrage de la gestion dématérialisée des litiges et dénonciations ainsi que des autosaisines.

Objectif général	Objectif spécifique 2024	Etat d'exécution de l'objectif 2024	Taux de réalisation de l'objectif spécifique 2024
Dématérialiser à 100% les activités de formation, de gestion des recours et sanctions et d'audit	Rédaction des cahiers de charges pour la dématérialisation des recours et sanctions et audits	Les projets de cahiers de charges ont été produits le 21 novembre 2024	100%

# Encadré 1 : Prévisions 2025 de l'axe stratégique 1 « Impulser la transformation digitale du système de la commande publique »

L'élaboration du schéma directeur de la transformation digitale du système de la commande publique, est prévu au titre de l'année 2025 avec la finalisation de l'analyse de l'existant et la mise à disposition du schéma directeur.

Relativement à la dématérialisation des activités de formation, de gestion des recours et sanctions et d'audit, il s'agira en 2025 de finaliser la sélection d'un cabinet IT expert en dématérialisation et le début de la dématérialisation des recours et sanctions ainsi que des audits.

#### 1.2

# AXE STRATÉGIQUE 2 « RENFORCER ET EXPLOITER LA SYNERGIE ENTRE L'ANRMP, LES CORPS DE CONTRÔLE, LES INSTITUTS SPÉCIALISÉS ET ACTEURS DE SON ÉCOSYSTÈME »

Cet axe stratégique vise à renforcer le cadre d'échanges entre l'ANRMP et les corps de contrôle ainsi que les instituts spécialisés de son écosystème. Cette collaboration renforcée est essentielle pour assurer une supervision cohérente, une meilleure coordination des actions et une gestion optimale des ressources et outils de régulation de la commande publique. Les activités menées sous cet axe ont pour objectif de favoriser une approche intégrée et collaborative en matière d'audit et de définition des politiques, afin de garantir une régulation plus efficace des marchés publics. Cet axe se décline en trois (3) initiatives :

(i) Créer un cadre d'échanges d'informations avec les corps de contrôle de l'État afin de capitaliser mutuellement les données et informations disponibles : Pour la gestion 2024, l'ANRMP s'est fixée pour objectif d'améliorer les pratiques et outils de régulation par la prise en compte des informations issues du cadre de travail collaboratif avec les corps de contrôle de l'État. Le point de réalisation de cette action est résumé dans le tableau ci-dessous.

Objectif général	Objectif spécifique 2024	Etat d'exécution de l'objectif 2024	Taux de réalisation de l'objectif spécifique 2024
Réaliser 100% du plan triennal de sensibilisation autour de l'importance des synergies dans l'action publique	Sensibiliser l'IGAT et Etablir un cadre de collaboration avec deux corps de contrôle	Un cadre de collaboration a été mis en place avec l'Inspection Générale et Audit du Trésor (IGAT) de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) suite à la sensibilisation et avec la CEADP	100%
Opérationnaliser un cadre formel d'échange d'informations entre l'ANRMP	Améliorer les pratiques et outils de régulation par la prise en compte des informations issues du cadre de travail collaboratif avec les corps de contrôle de l'Etat	Les échanges avec la Cellule d'Evaluation et Audit des Dépenses Publiques (CEADP) de la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) ont permis à l'Organe de régulation d'exploiter les rapports d'audits de cette structure dans le cadre de l'élaboration de son programme d'audit	100%

(ii) Mettre en place un cadre de collaboration entre l'ANRMP et les structures en charge des PME : Dans le cadre de cette initiative, l'ANRMP s'est donné pour objectif d'améliorer la compréhension des acteurs des PME sur le fonctionnement du système de la commande publique.

Objectif général	Objectif spécifique 2024	Etat d'exécution de l'objectif 2024	Taux de réalisation de l'objectif spécifique 2024
Améliorer le niveau de compréhension des PME sur le fonctionnement du système de la commande publique	Planifier et réaliser les actions de renforcement des capacités des PME	Sessions de renforcement des capacités à l'intention des :  • entreprises artisanales de la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire avec un taux de participation de 89% de la cible et de satisfaction de 97%,  • cabinets d'experts-comptables de l'Ordre des Experts-Comptables de de Côte d'Ivoire, (la participation de la cible s'est établie à 152 sur 154 personnes attendues) et l'évaluation immédiate de la formation indique un taux de satisfaction de 98%  • entreprises commerciales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire avec la participation de 100 opérateurs économiques provenant de tous les districts autonomes et un taux de satisfaction exprimé par 98% des participants.  • PME ont été formées à l'élaboration des offres techniques et financières avec une participation de 205 représentants des entreprises et un taux de satisfaction de 98 % noté	100%

(iii) Créer un cadre de collaboration entre l'ANRMP, des instituts spécialisés adéquats ainsi que certains acteurs de son écosystème en vue de bénéficier de leur expertise dans la conduite de ses missions :

Objectif général	Objectif spécifique 2024	Etat d'exécution de l'objectif 2024	Taux de réalisation de l'objectif spécifique 2024
Mettre en place un cadre de collaboration en matière de régulation avec au moins 5 partenaires clés	Mettre en place le cadre de collaboration avec 2 structures	<ul> <li>Cadre de collaboration établi avec :</li> <li>le cabinet SETYM International pour la mise en œuvre du programme d'accréditation professionnelle</li> <li>l'Agence Nationale de la Statistique (ANStat) pour la mise à disposition et exploitation des statistiques sur le secteur privé.</li> <li>l'INPHB de Yamoussoukro pour la conception et le développement des outils pédagogiques de Master Professionnel en Commande Publique (MPCP)</li> <li>l'Agence Allemande de Coopération Internationale (GIZ) pour l'élaboration des guides des candidats aux appels d'offres et la formation des PME</li> </ul>	100%

# Encadré 2 : Prévisions 2025 sur l'axe stratégique 2 « Renforcer et exploiter la synergie entre l'ANRMP, les corps de contrôle, les instituts spécialisés et acteurs de son écosystème »

Au titre du plan triennal de sensibilisation autour de l'importance des synergies dans l'action publique, il est prévu en 2025 de poursuivre la formalisation et le renforcement du cadre de collaboration avec les corps de contrôle d'Etat, notamment avec les services d'inspection de trois (3) ministères techniques. L'ANRMP poursuivra l'exploitation des données de la CEADP et de l'IGAT dans le cadre d'échange formel d'informations avec les corps de contrôle de l'Etat dans la réalisation des audits de la commande publique.

S'agissant de l'objectif qui vise à améliorer le niveau de compréhension sur le fonctionnement du système de la commande publique, l'ANRMP prévoit de poursuivre en 2025 la formation au profil des PME.

Concernant le cadre de collaboration en matière de régulation avec au moins 5 partenaires clés, l'ANRMP prévoit, en 2025, d'établir des partenariats avec 2 structures : la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Agence Française de Développement (AFD).

#### 1.3

# AXE STRATÉGIQUE 3 « RENFORCER LES MISSIONS DE RÉGULATION SUR LES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ »

L'ANRMP a renforcé son appropriation des missions de régulation sur les PPP, qui se traduit par les actions ci-après :

(i) Procéder à la transposition dans la législation nationale de la Directive n°01/2022/CM/UEMOA relative au cadre juridique et institutionnel des PPP dans l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA).

Objectif général	Objectif spécifique 2024	Etat d'exécution de l'objectif 2024	Taux de réalisation de l'objectif spécifique 2024
Transposer la directive n°01/2022/ CM/UEMOA portant cadre Juridique et Institutionnel des Partenariats Public- Privé dans l'Union Economique et Monétaire Ouest- Africaine	Sélectionner un cabinet en vue de l'étude diagnostique de l'environnement des PPP de la CI pour la transposition de la directive	Le groupement BPL PROJECT EXPERTS SAS/ESPELIA/EY SOCIÉTÉ D'AVOCATS est attributaire du contrat pour un délai d'exécution de six mois. La mission du cabinet débute en 2025	100%

(ii) Renforcer les capacités du personnel dans le domaine des contrats PPP : L'Organe de régulation a mis en œuvre le plan de renforcement des capacités de ses agents sur les contrats de Partenariats Public-Privé (PPP).

Objectif général	Objectif spécifique 2024	Etat d'exécution de l'objectif 2024	Taux de réalisation de l'objectif spécifique 2024
Exécuter à 100% le plan de renforcement des capacités du personnel de l'ANRMP dans le domaine des PPP	Exécuter le plan de renforcement des capacités sur les contrats PPP (niveau 1)	Un programme de certification par un cabinet international des agents de l'ARNMP a été établi. Au titre de l'année 2024, deux sessions de formation ont été réalisées dont l'une du 15 au 26 juillet 2024 et l'autre du 9 au 13 septembre 2024.	100%

#### (iii) Assurer la sensibilisation des acteurs sur le rôle de régulateur dans les contrats PPP :

Objectif général	Objectif spécifique 2024	Etat d'exécution de l'objectif 2024	Taux de réalisation de l'objectif spécifique 2024
Mettre en œuvre à 100% le plan de sensibilisation sur le rôle du régulateur dans les Partenariats Public-Privé	Introduire des modules spécifiques au rôle de l'ANRMP dans les PPP lors des sessions de formation et de sensibilisation	Plus de 450 représentants de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile ont été sensibilisés sur le rôle de régulateur dans les contrats PPP lors des sessions de sensibilisation des acteurs des Districts Autonomes des Lacs, des Montagnes, de Sassandra-Marahoué et de Yamoussoukro, réalisées en juin 2024 à Yamoussoukro	100%

# Encadré 3 : Prévisions 2025 de l'axe stratégique 3 « Renforcer les missions de régulation sur les contrats de partenariat public-privé »

Sur l'axe stratégique 3, relatif à la transposition de la directive n°01/2022/CM/UEMOA portant cadre Juridique et Institutionnel des Partenariats Public-Privé dans l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine, l'Organe de régulation prévoit d'achever l'étude diagnostique de l'environnement des PPP en Côte d'Ivoire et de démarrer la transposition de la directive communautaire.

Sur l'objectif lié à la mise en œuvre à 100% du plan de renforcement des capacités du personnel de l'ANRMP dans le domaine des PPP, il s'agira en 2025, de poursuivre le programme de certification internationale des agents de l'ANRMP et d'étendre ce programme aux membres du Conseil de régulation.

Le plan d'information et de sensibilisation sur le rôle du régulateur dans le processus des PPP mis en œuvre en collaboration avec le CNP-PPP, concerne les acteurs de l'administration publique et du secteur parapublic, ceux du secteur privé et de la société civile.

## 1.4.

## AXE STRATÉGIQUE 4 « ASSURER L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE SUR LES ACTIVITÉS MÉTIERS ET SUPPORTS DE L'ANRMP »

Cet axe stratégique vise à mettre en place des mécanismes, des pratiques et des ressources adéquats pour renforcer la performance de l'Autorité. Ainsi, à travers une gestion proactive de la digitalisation des processus et de la formation continue de son personnel, l'ANRMP œuvre pour répondre aux besoins croissants des acteurs du secteur public et privé en matière de régulation de la commande publique. Ainsi, cinq initiatives ont été identifiées pour cet axe : (i) Renforcer le champ d'audit de l'ANRMP, (ii) Mettre en œuvre les plans de renforcement des capacités et de définition des politiques, (iii) Renforcer les capacités du personnel pour une meilleure prise en main des missions de l'ANRMP, (iv) Mettre en place un dispositif de suivi de la commande publique et (v) Moderniser les processus supports au moyen de la digitalisation.

(i) Renforcer le champ d'audit de l'ANRMP : L'ANRMP poursuit plusieurs objectifs stratégiques dans le cadre de l'audit des marchés publics.

Objectif général	Objectif spécifique 2024	Etat d'exécution de l'objectif 2024	Taux de réalisation de l'objectif spécifique 2024
Auditer 50% en nombre de marchés passés au titre de l'année précédente	Auditer 35% en nombre de marchés passés au titre de l'année précédente	2 839 marchés ont été audités en 2024, représentant 43% des marchés passés en 2023	100%
Internaliser l'audit d'au moins 1% de l'échantillon des marchés passés au titre de l'année précédente	Internaliser au moins 1% des audits	45 marchés ont été audités par les auditeurs internes de l'ANRMP, soit 1,6% de l'ensemble des marchés audités en 2024, dont 22 marchés de l'Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) et 23 marchés de l'Institut Ivoirien de l'Entreprise (INIE).	100%
Assurer un taux de mise en œuvre de 100% des recommandations issues des audits	Assurer un taux de mise en œuvre de 100% des recommandations issues des audits	Le taux de mise en œuvre des recommandations de l'audit 2021 est de 94%	94%

(ii) Mettre en œuvre les plans de renforcement des capacités et de définition des politiques : Cette initiative vise à réaliser à 100% les actions de définition des politiques et de renforcement des capacités des acteurs, prévues sur la période couverte par le plan.

Objectif général	Objectif spécifique 2024	Etat d'exécution de l'objectif 2024	Taux de réalisation de l'objectif spécifique 2024
Réaliser 100% du plan de renforcement des capacités prévues au titre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de renforcement des capacités dans le domaine des marchés publics	Mettre en œuvre 100% des activités des plans de renforcement des capacités	8 programmes de formation ont été réalisés sur 8 planifiés soit (100%) concernant neuf cent quatre-vingts (980) acteurs de la commande publique, dont sept cent vingt-deux (722) hommes et deux cent cinquante-huit (258) femmes, issus du secteur public (425), du secteur privé (505) et de la société civile (50). Ces activités de renforcement des capacités ont porté sur : (Voir annexe 2).	100%
Réaliser 100% du plan de définition des politiques sur la commande publique	Mettre en œuvre 100% des activités de définition des politiques	7 activités planifiées ont été réalisées sur 8, à savoir, le rapport d'activités 2023, le rapport général sur la commande publique de l'année 2023, l'évaluation à mi-parcours du programme d'accréditation professionnelle des acteurs de la commande publique, la validation de la maquette pédagogique du Master Professionnel en Commande Publique (MPCP), la conception des syllabus des modules de formation et la formation des enseignants du MPCP, et l'examen des marchés de type particulier (Accord-cadre, marchés clé en main et marchés de GENIS), l'élaboration des Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) et de Cahiers des Clauses Environnementales et Sociales (CCES).	100%

(iii) Impulser la montée en puissance de façon progressive sur la mise en œuvre des missions de régulation de l'ANRMP.

Objectif général	Objectif spécifique 2024	Etat d'exécution de l'objectif 2024	Taux de réalisation de l'objectif spécifique 2024
Renforcer les capacités du personnel pour une meilleure prise en main des missions de régulation de l'ANRMP	Déployer à 100% le plan de formation du personnel 2024	14 actions de formation planifiées et 12 actions réalisées	86%

(iv) Mettre en place un dispositif de suivi de la commande publique. Conformément à l'Ordonnance n°2018-594, l'ANRMP élabore et publie le rapport général sur la commande publique.

Objectif général	Objectif spécifique 2024	Etat d'exécution de l'objectif 2024	Taux de réalisation de l'objectif spécifique 2024
Assurer l'élaboration et la publication annuelle du rapport général de la commande publique	Elaborer et publier le rapport général sur la commande publique	L'édition 2024 du rapport, couvrant la gestion 2023, a été élaboré par l'Organe de régulation, en collaboration avec la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP). Il a été publié sur le site internet de l'ANRMP le 10 décembre 2024, puis distribué à vingt-cinq (25) institutions de la République, structures de contrôle, ministères ; deux (2) partenaires techniques ; trente-deux (32) structures en charge du secteur privé, faitières et associations professionnelles.	100%

(v) Moderniser les processus supports via la dématérialisation. Dans le cadre de la dématérialisation progressive de l'ensemble des processus identifiés de l'ANRMP (ressources humaines, patrimoine, formation, recours et sanctions, audit), deux (2) avancées notables ont été obtenues en 2024.

Objectif général	Objectif spécifique 2024	Etat d'exécution de l'objectif 2024	Taux de réalisation de l'objectif spécifique 2024
Dématérialiser 100% des processus identifiés	Rendre disponible les cahiers de charge des processus RH	Les projets de cahiers de charges des processus des ressources humaines ont été rendu disponibles le 30 novembre 2024. Les modules relatifs à la gestion des courriers, des archivages, des congés et absences, et à l'évaluation du personnel, ont été mis en exploitation. La mise en exploitation du module gestion du patrimoine prévue avant le 30 janvier 2025.	50%

# Encadré 4 : Prévisions 2025 de l'axe stratégique 4 « Assurer l'excellence opérationnelle sur les activités métiers et supports de l'ANRMP »

L'objectif d'auditer 50% en nombre de marchés passés au titre de l'année précédente de l'axe stratégique 4, vise en 2025, l'audit d'au moins 40% en nombre de marchés approuvés.

Quant à l'objectif d'internaliser l'audit d'au moins 1% de l'échantillon des marchés passés au titre de l'année précédente, l'ANRMP se projette d'en faire le double du plancher à savoir 2 % de l'échantillon des marchés passés en 2024. En outre, il est prévu d'assurer une mise en œuvre intégrale des recommandations issues des audits.

Relativement à l'objectif de renforcement des capacités prévues au titre du plan stratégique 2023-2025 de l'ANRMP, l'Organe de régulation envisage, en 2025, de mettre en œuvre au terme de la période du plan, l'entièreté des activités de renforcement des capacités et de définition des politiques planifiés.

Sur l'objectif renforcer les capacités du personnel pour une meilleure prise en main des missions de régulation de l'ANRMP, il s'agira en 2025, de déployer les onze (11) actions de formation planifiées pour le personnel. De même, l'ANRMP prévoit d'assurer la publication du rapport général de la commande publique pour la gestion 2024.

Au titre de l'objectif visant à dématérialiser 100% des processus identifiés, il est prévu en 2025, la sélection un cabinet IT pour la dématérialisation du processus support RH, le démarrage de la dématérialisation du support processus RH et la finalisation du module gestion du patrimoine de l'intranet de l'ANRMP.

## **PARTIE II**

# ACTIVITES CLES HORS PLAN STRATEGIQUE

## 2.1.

# LES RECOURS DEVANT LA CELLULE RECOURS ET SANCTIONS (CRS)

La CRS a enregistré deux cent un (201) recours dont quatre-vingt-neuf (89) recours aux fins de règlement de litige, soixante-douze (72) dénonciations, vingt-deux (23) demandes aux fins de conciliation, trois (3) autosaisines et quatorze (14) recours gracieux non poursuivis.

L'ensemble de ces recours ont donné lieu à deux cent soixante-dix-neuf (279) sessions. Au cours de ces sessions, il a été rendu deux cent soixante-dix-neuf (279) décisions, dont cent quarante-trois (143) ont porté sur des travaux, soixante-neuf (69) sur des fournitures, vingt (20) ont porté sur les prestations intellectuelles et quarante-sept (47) sont afférentes à des services courants.

Type de marché	Nombre de décisions rendues		
Travaux	143		
Fournitures	69		
Prestations intellectuelles	20		
Services courants	47		
Total	279		

Les décisions rendues se partissent entre les décisions sur la forme dont cent trente-six (136) concernent les recours recevables et dix-neuf (19) se rapportent aux recours jugés irrecevables.

Concernant les cent trente-six (136) décisions jugeant les recours recevables, trente-neuf (39) décisions ont déclaré les recours bien fondées dont dix (10) ont abouti à l'annulation de la procédure, vingt-six (26) ont conduit à la reprise des résultats et trois (3) n'ont abouti à aucune annulation, quarante-quatre (44) ont débouté les demandeurs au motif que leurs recours n'étaient pas justifiés, dix-huit (18) décisions ont prononcé la levée de suspension de procédure, sept (7) décisions de désistement de recours, quatre (4) décisions ont déclaré les recours sans objet, une (1) décision a déclaré l'ANRMP incompétente, une (1) décision a conduit à la réhabilitation d'entreprise sanctionnée et dix (10) décisions ont exclu dix-sept (17) entreprises de toute participation à un marché public pour deux (2) ans. Comparativement à 2023 où l'on a enregistré 28 entreprises exclues sur la base de 49 dénonciations, il en ressort qu'il y a une nette réduction du nombre d'entreprises ayant écopé d'une sanction.

Décisions rendues	Nombre	
Recevabilité	136	
Irrecevabilité	19	
Bien fondée (Annulations)	39	
Bien fondée (Exclusions)	10	
Mal fondée	44	
Levée de suspension	18	
Incompétence	1	
Réhabilitation	1	
Désistement	7	
Sans objet	4	
Total	279	

Le traitement des demandes de conciliation a donné les résultats suivants : douze (12) dossiers ont été clôturés (non-conciliation tacite) ; 01 conciliation ; 10 dossiers en cours. Sur le total de vingt-trois (23) dossiers reçus, treize (13) ont porté sur des demandes de recouvrement de créance pour un montant total d'un milliard deux cent soixante-dix-neuf millions quatre cent treize mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (1.279.413.598 FCFA).

## 2.2.

## LES RECOURS DEVANT LE COMITÉ DE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF (CRA)

Le CRA a enregistré un (01) recours et une (01) auto-saisine au cours de l'année 2024. Le recours, exercé par l'orphelinat de garçons de Bingerville, est relatif à une dénonciation d'une violation de la réglementation des marchés publics, qu'aurait commis la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP). Après instruction du dossier, la dénonciation a été déclarée mal fondée. Quant à l'auto-saisine, elle est consécutive à des actes de faux et usage de faux, commis au sein de la cellule de passation des marchés publics du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU) par le spécialiste en passation des marchés. Dans l'avis rendu le 13 novembre 2024, le CRA a recommandé l'exclusion définitive de toute participation aux procédures de marchés publics du mis en cause, sans préjudice de poursuites pénales qui pourront être engagées contre lui.

### 2.3.

#### LISTE ROUGE DES ENTREPRISES SOUS SANCTIONS

Lorsqu'un marché est résilié pour faute ou pour nécessité de service, une copie de l'arrêté prononçant la résiliation du marché est transmise à l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics. Lorsque la résiliation est prononcée pour une faute commise par le titulaire du marché, celui-ci est sanctionné de l'exclusion de toute participation aux procédures de passation de marché pour deux (02) ans, et sa raison sociale est inscrite sur la liste rouge. Cette sanction est publiée par l'ANRMP sur son site internet, dans l'onglet « Liste rouge ». Lorsque l'entreprise a purgé sa peine, elle est retirée de la liste rouge. Ainsi, durant la gestion 2024, trente (30) entreprises ont fait l'objet de sanction d'exclusion de participation aux marchés publics pour une période de deux ans et inscrites sur la liste rouge tenue par l'ANRMP, dont treize (13) à l'issue d'une résiliation pour faute et dix-sept (17) à la suite d'une décision rendue par l'ANRMP. Trente-neuf (39) entreprises ont été retirées de la liste rouge dont trente-huit (38) pour fin de délai de sanction et une (01) ayant bénéficié d'une réhabilitation par décision n°112/2024/ANRMP/CRS du 02 août 2024.

## 2.4.

## LES RECOURS DEVANT LE CONSEIL D'ETAT

Les décisions rendues par l'ANRMP peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat (CE), conformément à l'article 148 du Code des marchés publics. Cependant ce recours ne suspend pas la décision rendue par l'ANRMP. Au titre de l'année 2024, une seule décision de l'ANRMP a fait l'objet d'un recours aux fins de sursis à exécution, à l'effet d'obtenir la suspension de son exécution, en attendant que le Conseil d'Etat qui a été saisi d'un recours pour excès de pouvoir pour demander l'annulation de cette décision vide sa saisine. A titre de rappel, deux requêtes aux fins de sursis à exécution et d'annulation pour excès de pouvoir, ont été exercées en 2023 contre deux (2) décisions rendues par l'ANRMP au cours de ladite année. C'est en 2024 que ces recours ont été notifiés à l'ANRMP et les décisions querellées sont annexées au présent rapport.

## 2.5.

## SENSIBILISATION DES ACTEURS

Le CRA a organisé au cours de l'année 2024, deux (02) séminaires de sensibilisation à l'attention des responsables des cellules de passation des projets cofinancés et des ministères, avec pour thème, « Le Comité de Règlement Administratif (CRA), organe de gestion du contentieux interne à l'Administration publique ». Le premier séminaire tenu à Yamoussoukro du 18 au 20 avril 2024, a permis de former quaranteneuf (49) acteurs des cellules suscitées, sur soixante-dix (70) conviés, soit un taux présence de 70%. Lors du second séminaire organisé à Grand-Bassam du 25 au 27 septembre 2024, cinquante-cinq (55) acteurs publics ont été formés, sur soixante (60), soit un taux présence de 91%.

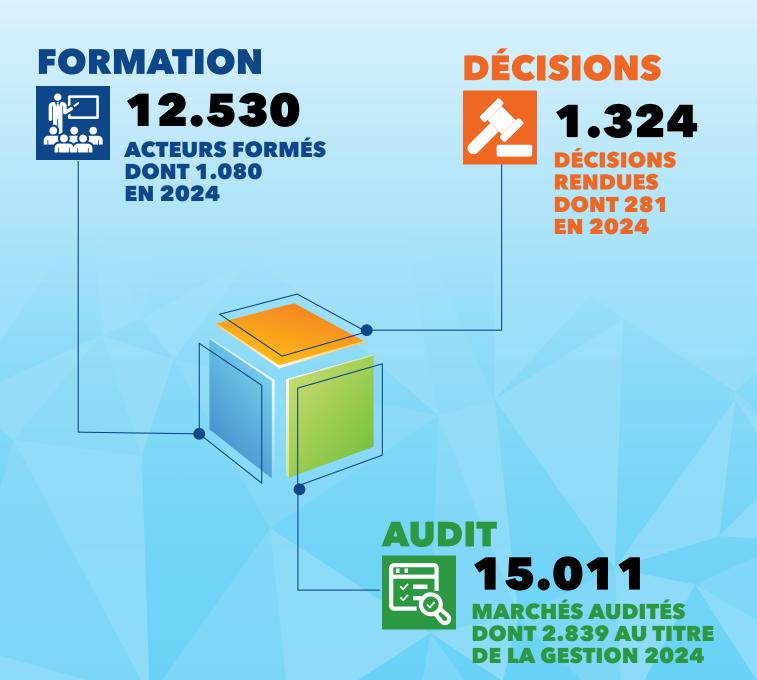
# CONCLUSION

Au cours de l'année 2024, deuxième année du plan stratégique 2023-2025 de l'ANRMP, la mise en œuvre des initiatives soutenant ledit plan a poursuivi en vue de renforcer la transparence et l'intégrité dans le processus de la commande publique. L'exécution globale des actions planifiées s'est établie à 87% en 2024, contre 85 % l'année précédente. Par ailleurs, afin de surmonter les contraintes identifiées l'ANRMP prévoit, en 2025, de finaliser l'élaboration du schéma directeur de transformation digitale, et d'assurer la mise en œuvre intégrale des recommandations issues des audits réalisés. Dans cette dynamique l'ANRMP a renouvelé sa certification ISO 9001 version 2025, réaffirmant ainsi son engagement en faveur de la qualité et de la confiance des parties prenantes.

Pour la dernière année de mise en œuvre du plan stratégique 2023-2025, les actions suivantes sont prévues :

- procéder à la dématérialisation des activités de gestion des recours et d'audit ;
- poursuivre la formalisation et le renforcement du cadre de collaboration avec les corps de contrôle de l'État ;
- continuer la mise en œuvre des activités visant à renforcer les capacités des PME ;
- réaliser l'étude diagnostique de l'environnement des PPP en Côte d'Ivoire, en vue de la transposition de la Directive n°01/2022/CM/UEMOA;
- auditer 40% des marchés passés en n-1 et internaliser l'audit de 2% de l'échantillon des marchés passés en n-1.

## Nos chiffres-clés



# ANNEXES

## **■ ANNEXE 1 : Liste des autorités contractantes auditées**

N°	Collectivités	Nombres de marchés				
P	Audit de l'état d'exécution des marchés des collectivités territoriales de 2002 à 2019 (LOT 1)					
1	DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN	202				
2	COMMUNE DE PORT BOUET	113				
3	CONSEIL REGIONAL DE L'AGNEBY-TIASSA					
4	CONSEIL REGIONAL DES GRANDS PONTS					
5	COMMUNE DE TREICHVILLE	64				
6	CONSEIL REGIONAL DU GONTOUGO	62				
7	CONSEIL REGIONAL DE LA ME	61				
8	COMMUNE DE COCODY	59				
9	CONSEIL REGIONAL DU SUD COMOE	59				
10	CONSEIL REGIONAL DE L'INDENIE-DJUABLIN	55				
11	COMMUNE DU PLATEAU	54				
12	CONSEIL REGIONAL DU MORONOU	54				
13	COMMUNE DE MARCORY	47				
14	CONSEIL REGIONAL DU BOUNKANI	46				
15	COMMUNE DE YOPOUGON	42				
16	COMMUNE DE KOUMASSI	41				
17	CONSEIL REGIONAL DE L'IFFOU	35				
18	COMMUNE DE GRAND-BASSAM	29				
19	CONSEIL GENERAL DE BONDOUKOU	29				
20	COMMUNE D'ADJAMÉ	27				
21	COMMUNE D'ATTECOUBÉ	24				
22	COMMUNE D'ABOBO	21				
23	COMMUNE D'ADIAKE	20				
24	COMMUNE D'ABENGOUROU	18				
25	COMMUNE DE BINGERVILLE	16				
26	CONSEIL GENERAL D'ABENGOUROU	14				
27	CONSEIL GENERAL D'ADIAKE	14				
28	COMMUNE D'ABOISSO	13				
29	COMMUNE DE GRAND-LAHOU	13				
30	COMMUNE DE BONOUA	12				
31	CONSEIL GENERAL DE BOUNA	12				
32	CONSEIL GENERAL DE TANDA	12				
33	CONSEIL GENERAL DE TIASSALE	11				
34	COMMUNE D'ADZOPE	10				
P	Audit de l'état d'exécution des marchés des collectivités territoriales de 2002 à 2019	9 (LOT 2)				
1	DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO	115				
2	CONSEIL REGIONAL DU TONKPI	86				

N°	Collectivités	Nombres de marchés	
3	CONSEIL REGIONAL DE SAN-PEDRO	83	
4	CONSEIL REGIONAL DU HAUT-SASSANDRA	75	
5	CONSEIL REGIONAL DU BELIER	73	
6	CONSEIL REGIONAL DE LA MARAHOUE	67	
7	CONSEIL REGIONAL DE LA BAGOUE	64	
8	CONSEIL REGIONAL DU GOH	63	
9	CONSEIL REGIONAL DU PORO	57	
10	CONSEIL REGIONAL DU BERE	54	
11	CONSEIL REGIONAL DU HAMBOL	54	
12	CONSEIL REGIONAL DU GUEMON	51	
13	CONSEIL REGIONAL DU N'ZI	49	
14	CONSEIL REGIONAL DU LÔH-DJIBOUA	48	
15	CONSEIL REGIONAL DU TCHOLOGO	46	
16	CONSEIL REGIONAL DE LA KABADOUGOU	44	
17	CONSEIL REGIONAL DU WORODOUGOU	36	
18	COMMUNE DE YAMOUSSOUKRO	35	
19	CONSEIL REGIONAL DE LA NAWA	35	
20	CONSEIL REGIONAL DU GBOKLE	35	
21	CONSEIL REGIONAL DE LA CAVALLY	34	
22	CONSEIL REGIONAL DU GBEKE	34	
23	CONSEIL REGIONAL DU FOLON	32	
24	COMMUNE DE DIVO	28	
25	COMMUNE DE DALOA	23	
26	CONSEIL GENERAL DE SAN-PEDRO	22	
27	COMMUNE DE SAN-PEDRO	16	
28	COMMUNE DE SOUBRE	15	
29	COMMUNE DE GRAND-BEREBY	14	
30	CONSEIL GENERAL DE BANGOLO	14	
31	CONSEIL GENERAL DE SOUBRE	14	
32	COMMUNE DE BUYO	13	
33	COMMUNE DE GAGNOA	13	
34	COMMUNE D'ISSIA	12	
35	CONSEIL GENERAL DE DIMBOKRO	12	
36	CONSEIL GENERAL DE KATIOLA		
37	CONSEIL GENERAL DE VAVOUA	12	
38	COMMUNE DE BOUAKE	10	
39	COMMUNE DE GUIGLO	10	
40	COMMUNE DE KORHOGO	10	
41	CONSEIL GENERAL DE TIEBISSOU	10	

N°	Collectivités					
A	Audit de l'état d'exécution des marchés des collectivités territoriales de 2002 à 2019 (LOT 1)					
1	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	125				
2	MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE	65				
3	MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA DEFENSE					
4	MINISTERE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT	263				
5	CONSEIL REGIONAL PORO	45				
6	CONSEIL REGIONAL HAMBOL	56				
7	CONSEIL REGIONAL TCHOLOGO	38				
8	CONSEIL REGIONAL TONKPI	38				
9	CONSEIL REGIONAL BERE	37				
10	CONSEIL REGIONAL BAGOUE	35				
11	CONSEIL REGIONAL KABADOUGOU	33				
12	CONSEIL REGIONAL CAVALLY	31				
13	DISTRICT DE YAMOUSSOUKRO	30				
14	CONSEIL REGIONAL DU GOH	28				
15	CONSEIL REGIONAL MARAHOUE	28				
16	CONSEIL REGIONAL FOLON	27				
17	CONSEIL REGIONAL GBOKLE	27				
18	CONSEIL REGIONAL BAFING	24				
19	CONSEIL REGIONAL WORODOUGOU	23				
20	COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE (CEI)	13				
21	INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE PUBLIQUE (INHP)	19				
22	CENTRE NATIONAL D'ONCOLOGIE MEDICALE ET DE RADIOTHERAPIE ALASSANE OUATTARA (CNRAO)	13				
23	UNIVERSITE DE MAN (U-MAN)	14				
24	UNIVERSITE DE SAN-PEDRO	23				
25	BANQUE NATIONALE D'INVESTISSEMENT (BNI)	21				
26	POSTE DE COTE D'IVOIRE (PCI)	11				
27	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PLANTATIONS FORESTIERES (SODEFOR)	12				
28	SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT MINIER DE LA COTE D'IVOIRE (SODEMI)	12				
29	SOCIETE IVOIRIENNE DE GESTION DU PATRIMOINE FERROVIAIRE (SIPF)	5				
Α	udit de passation des marchés publics de la Côte d'Ivoire au titre de la gestion 202	22 (LOT 2)				
1	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE	22				
2	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION	169				
3	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	34				
4	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE	32				
5	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	28				
6	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER	147				
7	MINISTERE DES MINES, DU PETROLE ET DE L'ENERGIE	39				

N°	Collectivités	Nombres de marchés
8	MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES	91
9	MINISTERE DES TRANSPORTS	34
10	MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DE LA DIASPORA	22
11	MINISTERE DU TOURISME	24
12	SERVICES RATTACHES A LA PRIMATURE	82
13	COMMUNE PORT BOUET	64
14	CONSEIL REGIONAL GONTOUGO	56
15	CONSEIL REGIONAL BOUNKANI	44
16	CONSEIL REGIONAL HAUT-SASSANDRA	40
17	CONSEIL REGIONAL DU N'ZI	32
18	CONSEIL REGIONAL GRANDS PONTS	25
19	COMMUNE KOUMASSI	23
20	COMMUNE DE COCODY	22
21	COMMUNE DE MARCORY	22
22	COMMUNE D'ABOISSO	20
23	CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME (CNDH)	13
24	CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES D'ABIDJAN 1 (CROU-ABIDJAN 1)	23
25	CHU D'ANGRE	76
26	OFFICE NATIONAL DE LA PROTECTION CIVILE (ONPC)	15
27	AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ANRMP)	23
28	OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE (ONEP)	12
29	VERSUS BANK	8
30	SOCIETE IVOIRIENNE DE TECHNOLOGIE TROPICALE (I2T)	5

Source : ANRMP

# ANNEXE 2 : Tableau récapitulatif des actions de renforcement des capacités du Département Définition des Politiques et Formation

N°	ACTIVITE DE FORMATION		ABS.	CIBLE PRST	Н	F	SPB	sc	SPV
1	Sensibiliser les Conseillers d'Etat du Conseil d'Etat		7	33	21	12	33	0	0
2	Former les Auditeurs Internes des sociétés du portefeuille de l'Etat	63	9	54	32	22	54	0	0
3	Former les entreprises artisanales membres de la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI)	54	6	48	36	12	0	0	48
4	Former les cabinets des experts- comptables membres de l'OEC CI	54	2	52	45	7	0	0	52
5	Former les acteurs du système financier dans le domaine des marchés publics (APBEFCI ET ASA CI)			43	27	16	43	0	0
6	Mettre en œuvre le programme de formation des opérateurs économiques sur l'élaboration des offres techniques et financières (4 sessions)		0	205	133	72	0	0	205
	Mettre en œuvre le programme	100	4	96	77	19	96	0	0
	de sensibilisation des acteurs de l'administration publique, du	100	1	99	84	15	99	0	0
7	secteur privé et de la société civile	100	0	100	85	15	0	0	100
	des districts autonomes des Lacs, Sassandra-Marahoué, Montagnes et de	100	0	100	84	16	0	0	100
	Yamoussoukro (5 sessions)	50	0	50	27	23	0	50	0
8	Mettre en œuvre le programme d'accréditation professionnelle des acteurs des marchés publics-Edition 2024		1	100	71	29	100	0	0
	Total			980	722	258	425	50	505
	%				73,7	26,3	43,4	5,1	51,5

Source : ANRMP

## **■ ANNEXE 3 : Plan de définition des politiques de 2024**

N°	Activités	Justificatifs	Objectifs	Commentaires
1	Valider la maquette pédagogique du Master professionnel en commande publique	Cette activité fait suite à l'adoption de la Stratégie Nationale de Renforcement des capacités dans le domaine des marchés publics (SNRC) par le Gouvernement le 22 septembre 2021	Valider les documents (maquette des cours et de présentation, syllabus, etc) du Master professionnel en commande publique (MPCP)	Réalisé du 28 au 29 février 2024 à Grand Bassam
2	L'article 25, alinéa 12 de Rédiger le rapport d'activités de l'ANRMP de la gestion 2023  L'article 25, alinéa 12 de l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 dispose que la Cellule DPF informe le public des activités de l'Autorité de régulation		Cette opération a pour objectif de permettre à l'organe de régulation de la commande publique de communiquer et de rendre compte au public des activités effectuées en année N-1	Réalisé et publié
3	Concevoir, développer et valider les syllabus des modules de formation et former les enseignants du Master professionnel en commande publique  Cette activité fait suite à l'adoption de la Stratégie Nationale de Renforcement des capacités dans le domaine des marchés publics (SNRC) par le Gouvernement le 22 septembre 2021		Valider les documents (maquette des cours et de présentation, syllabus, etc) du Master professionnel en commande publique (MPCP)	Réalisé du 1er au 2 août 2024
4	L'ANRMP est chargée de produire un rapport annuel portant sur les conditions d'application du Code des marchés publics le		L'objectif est d'élaborer, en liaison avec les acteurs majeurs du système de la commande publique, notamment la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP), le rapport général de la commande publique de la Côte d'Ivoire.	Réalisé et publié en décembre 2024
5	Examiner les marchés de type particulier (Accord- cadre, marchés clé en main et marchés de GENIS)	Cette action est proposée en application des articles 49 à 54 du Code des marchés publics	Recueillir les observations des parties prenantes	Pré- validés au cours d'un atelier tenu du 19 au 22 novembre 2024

N°	Activités Justificatifs Objec		Objectifs	Commentaires
6	du programme d'accréditation		Mesurer l'efficacité du programme en vue d'un éventuel ajustement	Réalisé en juillet 2024 avec un résultat de deux cent soixante-dix-sept (277) auditeurs accrédités sur les trois cent cinq (305) participants, soit un taux d'accréditation de 91%
7			Rendre disponibles les projets de CCTG et CCES	Les arborescences y afférents ont été et transmis les 5 et 16 août 2024
8	Elaborer le rapport diagnostic de l'environnement des contrats PPP en Côte d'Ivoire	Cette activité fait suite à la Directive n° 01/2022/CM/UEMOA portant cadre juridique et institutionnel des Partenariats public-Privé dans l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine	Faire l'état des lieux en vue de la transposition de la directive sur les PPP	Procédure de sélection annulée par décision n°29/2024/ ANRMP/CRS du 15 mars 2024 à la suite du recours du cabinet François SERRES. Le cabinet a été sélectionné finalement en décembre 2024. Le projet de rapport et de transposition sont prévus débuter en 2025

Source : ANRMP

## **■ ANNEXE 4 : Liste des décisions rendues par la Cellule Recours et Sanctions**

N°	Type de recours	Parties	Objet	Décision
1	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Mairie d'Oumé	Refus de vente de DAO	1- n°005/2024/ANRMP/CRS du 17/01/2024 RECEVABLE 2- n°014/2024/ANRMP/CRS du 05/02/2024 Mal fondé
2	Dénonciation	BDC CONCEPT C/ Mairie de Port- Bouët	Irrégularités commises dans AO n°T1211/2023 & T1212/2023	1- n°004/2024/ANRMP/CRS du 17/01/2024 RECEVABLE 2- n°012/2024/ANRMP/CRS du 05/02/2024 Bien fondée
3	Litige	BTP BUILDING/ TRADE AND BUIDING C/ Cons. Région. du Kabadougou	Contestation des résultats de l'AO n°T1116/2023	1- n°007/2024/ANRMP/CRS du 29/01/2024 RECEVABLE 2- n°017/2024/ANRMP/CRS du 20/02/2024 Bien fondée
4	Litige	BTP BUILDING/ CDMS C/ Cons. Région. du Kabadougou	Contestation des résultats de l'AO n°T1119/2023	1- n°008/2024/ANRMP/CRS du 29/01/2024 RECEVABLE 2- n°018/2024/ANRMP/CRS du 20/02/2024 Mal fondée
5	Litige	IKT (ZINA) C/ NIIe PSP	Contestation des résultats de la PSO 002- 2023	1- n°011/2024/ANRMP/CRS du 01/01/2024 Incompétence
6	Autosaisine	ANRMP C/ DIABA TECH	Production d'un faux quitus dans AOI n°F358/2023	1- n°013/2024/ANRMP/CRS du 05/02/2024 RECEVABLE 2- n°021/2024/ANRMP/CRS du 27/02/2024 Bien fondée-Exclusion
7	Dénonciation	CAFOR C/ Université de San- Pédro	Irrégularités commises dans la procédure de passation de l'AO n°P76/2023	1- n°015/2024/ANRMP/CRS du 07/02/2024 RECEVABLE 2- n°022/2024/ANRMP/CRS du 29/02/2024 Mal fondée
8	Litige	Groupe YESSIMO C/ MEER	Contestation des résultats de l'AO n°P21/2023	1- n°16/2024/ANRMP/CRS du 20/02/2024 RECEVABLE 2- n°028/2024/ANRMP/CRS du 12/03/2024 Bien fondée
9	Litige	Cabinet François SERRES C/ ANRMP	Contestation des résultats de l'AOR n°RSP118/2023	1- n°020/2024/ANRMP/CRS du 23/02/2024 RECEVABLE 2- n°29/2024/ANRMP/CRS du 15/03/2024 Bien fondé – annulation de la procédure d'AO
10	Litige	GENERAL HORIZON SASU C/ CR Agnéby- Tiassa	Contestation des résultats de l'AO n°T1131/2023	1- n°19/2023/ANRMP/CRS du 23/02/2024 IRRECEVABLE
11	Litige	EURO-TEL HOLDING C/ UCPFE	Contestation des résultats de la PSO n°OF116/2023	1- n°023/2023/ANRMP/CRS du 01/03/2024 RECEVABLE 2- n°035/2024/ANRMP/CRS du 22/03/2024 Mal fondée

N°	Type de recours	Parties	Objet	Décision
12	Litige	CHALLENGES CI C/ AGEFOP	Contestation des résultats de la PSL n°LP04/2023	1- n°024/2023/ANRMP/CRS du 04/03/2024 IRRECEVABLE
13	Litige	RESTO PLUS C/ CROU DE DALOA	Contestation des résultats de l'AO n°P72/2023	1- n°025/2023/ANRMP/CRS du 05/03/2024 RECEVABLE 2- n°037/2024/ANRMP/CRS du 26/03/2024 Mal fondée
14	Litige	WELAS C/ CEA- CCBAD	Contestation des résultats de l'AO n°T001/2023	1- n°027/2023/ANRMP/CRS du 12/03/2024 IRRECEVABLE
15	Litige	DYOO GROUP C/ Mairie de Cocody	Contestation des résultats de l'AO n°T1029/2023	1- n°030/2023/ANRMP/CRS du15/03/2024 RECEVABLE 2- n°043/2024/ANRMP/CRS du 08/04/2024 Bien fondée- annulation des résultats
16	Dénonciation	SUCAF CI C/ -société NOAH	Production de fausses attestations de bonne exécution dans AO n°T79/2021	1-n°032/2023/ANRMP/CRS du19/03/2024 RECEVABLE 2- n°047/2024/ANRMP/CRS du 11/04/2024 Bien fondée-Exclusion
17	Dénonciation	SUCAF CI C/ - société ECNB-TP Société 2MGC Sarl	Production de fausses attestations de bonne exécution dans AO n°T1082/2023 & T1083/2023	1- n°033/2023/ANRMP/CRS du19/03/2024 RECEVABLE 2- n°048/2024/ANRMP/CRS du 11/04/2024 Bien fondée-Exclusion
18	Dénonciation	CI-ENERGIES C/ - société TEK TRANSFORMA- TOR -SETICOM Société SEET	Irrégularités commises dans la procédure de passation de l'AO n°T1155/2023	1- n°031/2023/ANRMP/CRS du19/03/2024 RECEVABLE 2- n°044/2024/ANRMP/CRS du 08/04/2024 Bien fondée-Exclusion
19	Litige	MANORA C/ CEA- CCBAD	Contestation des résultats de l'AO n°T001/2023	1- n°036/2023/ANRMP/CRS du19/03/2024 IRRECEVABLE
20	Autosaisine	ANRMP C/ ICONE	Pratiques frauduleuses commises dans PSO N°OT028/2023	1- n°038/2023/ANRMP/CRS du27/03/2024 RECEVABLE 2- n°054/2024/ANRMP/CRS du 17/04/2024 Bien fondée-Exclusion
21	Litige	GOSSAN SECURITE SERVICES C/ CNTS	Contestation des résultats de la PSO n°OP03/2024	1- n°039/2023/ANRMP/CRS du29/03/2024 RECEVABLE 2- n°056/2024/ANRMP/CRS du 22/04/2024 Bien fondée-Annulation de la procédure

N°	Type de recours	Parties	Objet	Décision
22	Litige	NEO – TECH SA C/UCP – C2D Education - Formation	Contestation des résultats de la AOI n°F210/2023	1- n°039/2023/ANRMP/CRS du 29/03/2024 RECEVABLE 2- n°058/2024/ANRMP/CRS du 24/04/2024 Mal fondée
23	Litige	CHALLENGES CI C/CNTS CI	Contestation des résultats de la PSO n°OP02/2024	1- n°042/2023/ANRMP/CRS du 03/04/2024 RECEVABLE 2- n°060/2024/ANRMP/CRS du 25/04/2024 Mal fondée
24	Dénonciation	ETS ACENA C/ - MAC Dimbokro	Irrégularités commises dans la procédure de passation de la PSO n°OF02/2024	1- n°040/2023/ANRMP/CRS du 03/04/2024 RECEVABLE 2- n°061/2024/ANRMP/CRS du 25/04/2024 Bien fondée
25	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ - PETROCI	Irrégularités commises dans la procédure de passation de l'AO relatif à la construction d'une sphère de gaz S04 de 8000 m3	1- n°046/2023/ANRMP/CRS du 08/04/2024 RECEVABLE 2- n°064/2024/ANRMP/CRS du 30/04/2024 Mal fondée
26	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Min de la Construction du Logement et de l'Urbanisme (MCLU)	Irrégularités commises dans la procédure de passation de l'AO n°T08/2024	1- n°045/2023/ANRMP/CRS du 08/04/2024 RECEVABLE 2- n°063/2024/ANRMP/CRS du 30/04/2024 Mal fondée
27	Litige	ETRACON SARL C/LOGEMENT SOCIAUX	Contestation des résultats de l'AO n°T08/2024	1- n°051/2023/ANRMP/CRS du 11/04/2024 RECEVABLE 2- n°066/2024/ANRMP/CRS du 03/05/2024 Mal fondée
28	Litige	Gpmt ETS HERRAPO/BSK SERVICES C/ District Autonome d'Abidjan	Contestation des résultats de l'AO n°T1198/2024	1- n°049/2023/ANRMP/CRS du 11/04/2024 IRRECEVABLE
29	Litige	GENERAL HORIZON C/ District Autonome d'Abidjan	Contestation des résultats de l'AO n°T1198/2024	1- n°052/2023/ANRMP/CRS du 17/04/2024 RECEVABLE 2- n°068/2024/ANRMP/CRS du 08/05/2024 Bien fondée
30	Litige	PRO SECURITE C/DDCEM	Contestation des résultats de l'AO n°P10/2024	1- n°053/2023/ANRMP/CRS du 17/04/2024 RECEVABLE 2- n°070/2024/ANRMP/CRS du 10/05/2024 Mal fondée 3- n°092/2024/ANRMP/CRS du 27/06/2024 Levée de suspension

N°	Type de recours	Parties	Objet	Décision
31	Litige	CEXOM HOLDING C/ Cons. Région. du Tonkpi	Contestation des résultats de l'AO n°1134/2023	1- n°055/2023/ANRMP/CRS du 19/04/2024 RECEVABLE 2- n°072/2024/ANRMP/CRS du 14/05/2024 Mal fondée
32	Dénonciation	CI-ENERGIES C/ Gpmt TELEMANIA LTD/TECMON ENERGY & Ivoirienne INTER CIPE	Production de fausses pièces dans AO n°T1223/2023	1- n°057/2023/ANRMP/CRS du 23/04/2024 RECEVABLE 2- n°073/2024/ANRMP/CRS du 16/05/2024 Bien fondée – Exclusion (Inter Cipe et SAMA BTP)
33	Litige	INTERCOR C/ CHU D'ANGRE	Contestation des résultats de l'AO n°P13/2024	1- n°059/2023/ANRMP/CRS du 25/04/2024 RECEVABLE 2- n°075/2024/ANRMP/CRS du 21/05/2024 Bien fondée
34	Dénonciation	HIENO C/ Min des Mines, du Pétrole et de la Géologie	Irrégularités commises dans AO n°T632/2022, T633/2022	1- n°062/2023/ANRMP/CRS du 25/04/2024 RECEVABLE 2- n°078/2024/ANRMP/CRS du 23/05/2024 Bien fondée
35	Litige	PRO SECURITE C/ CHU D'ANGRE	Contestation des résultats de l'AO n°P13/2024	1- n°065/2023/ANRMP/CRS du 02/05/2024 RECEVABLE 2- n°080/2024/ANRMP/CRS du 27/05/2024 Sans objet
36	Litige	2MS SECURITE C/ CHU D'ANGRE	Contestation des résultats de l'AO n°P13/2024	1- n°067/2023/ANRMP/CRS du 03/05/2024 RECEVABLE 2- n°081/2024/ANRMP/CRS du 28/05/2024 Sans objet
37	Litige	EDBTC C/ DGI	Contestation des résultats de l'AO n°T1190/2024	1- n°069/2023/ANRMP/CRS du 10/05/2024 IRRECEVABLE
38	Litige	SENEVE SERVICE SARL C/ FER	Contestation des résultats de l'AO n°F08/2024	1- n°071/2023/ANRMP/CRS du 14/05/2024 DESISTEMENT
39	Litige	CAFOR C/ Min de la Culture et de la Francophonie	Contestation des résultats de l'AO n° A OO23 121101642	1- n°074/2023/ANRMP/CRS du 17/05/2024 RECEVABLE 2- n°084/2024/ANRMP/CRS du 10/06/2024 Bien fondée
40	Litige	Groupe YESSIMO C/ SAMU	Contestation des résultats de l'AO n° P03/2024	1- n°077/2023/ANRMP/CRS du 22/05/2024 RECEVABLE 2- n°087/2024/ANRMP/CRS du 12/06/2024 Bien fondée
41	Litige	Groupe YESSIMO C/ FER	Contestation des résultats de l'AO n°P34/2024	1- n°076/2023/ANRMP/CRS du 21/05/2024 RECEVABLE 2- n°086/2024/ANRMP/CRS du 11/06/2024 Sans objet

N°	Type de recours	Parties	Objet	Décision
42	Litige	SYGMA CI C/ FER	Contestation des résultats de l'AO n°P01/2024	1- n°082/2024/ANRMP/CRS du 31/05/2024 RECEVABLE 2- n°091/2024/ANRMP/CRS du 24/06/2024 Mal fondée
	REC. GRAC. (16/05/24)	La Fourchette Dorée C/ IRF-CI	Contestation des résultats de l'AO n°P23/2024	1- n°085/2023/ANRMP/CRS du 11/06/2024 Levée de suspension
43	Litige	Groupe YESSIMO C/ CROU-A2	Contestation des résultats de l'AO n°P21/2024	1- n°083/2023/ANRMP/CRS du 07/06/2024 IRRECEVABLE
44	Litige	GIP ENTREPRISES C/ 2PAI-Nord	Contestation des résultats de l'AO n°T17/2024	1- n°088/2024/ANRMP/CRS du 18/06/2024 RECEVABLE 2- n°098/2024/ANRMP/CRS du 09/07/2024 Bien fondée
45	Litige	AGRO EXPERTISE C/ Min de l'Agriculture	Contestation des résultats de la RSP n°121/2023	1- n°089/2024/ANRMP/CRS du 18/06/2024 RECEVABLE 2- n°098/2024/ANRMP/CRS du 09/07/2024 Bien fondée
46	Litige	NIIe SONAREST C/ ESATIC	Contestation des résultats de l'AO n°P24/2024	1- n°090/2024/ANRMP/CRS du 18/06/2024 RECEVABLE 2- n°099/2024/ANRMP/CRS du 09/07/2024 Bien fondée
	REC. GRAC. (04/06/24)	Groupement AMPC/CFACL/ CECAF C/ UCP- C2D Santé	Contestation des résultats de la RSP n°12/2024	n°103/2024/ANRMP/CRS du 22/07/2024 Levée de suspension
	REC. GRAC. (18/06/24)	INTERCOR C/ CHU D'ANGRE	Contestation des résultats de l'AO n°P13/2024	n°1012024/ANRMP/CRS du 15/07/2024 Levée de suspension
47	Autosaisine	ANRMP C/ SOGEPCI	Inexactitudes délibérées dans AO n°P21/2023	1- n°094/2024/ANRMP/CRS du 04/07/2024 RECEVABLE 2- n°102/2024/ANRMP/CRS du 22/07/2024 Bien fondée - Exclusion
48	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ - PETROCI	Irrégularités commises dans la procédure de passation de l'AO n° A OO23 110300981	1- n°096/2024/ANRMP/CRS du 05/07/2024 RECEVABLE 2- n°108/2024/ANRMP/CRS du 25/07/2024 Bien fondé
49	Dénonciation	SEVEN SOLUTION C/ - Agence Emploi Jeune (AEJ)	Difficultés pour soumissionner dans PSO n°24051304407	1- n°095/2024/ANRMP/CRS du 05/07/2024 RECEVABLE 2- n°109/2024/ANRMP/CRS du 26/07/2024 Bien fondée
	REC. GRAC. (27/06//24)	KOVAX C/ Centre d'Encolongie	Contestation des résultats de l'AO n°OF18/2024	n°1042024/ANRMP/CRS du 22/07/2024 Levée de suspension

N°	Type de recours	Parties	Objet	Décision
50	Litige	NIIe SONAREST C/ CHU de Treichville	Contestation des résultats de l'AO n°P26/2024	1- n°097/2024/ANRMP/CRS du 08/07/2024 RECEVABLE 2- n°110/2024/ANRMP/CRS du 29/07/2024 Bien fondée
51	Litige	KERSI SARL C/ FER	Contestation des résultats de l'AO n°F10/2024	1- n°100/2024/ANRMP/CRS du 10/07/2024 RECEVABLE 2- n°111/2024/ANRMP/CRS du 31/07/2024 Mal fondée
52	Litige	ADS C/ ARTCI	Contestation des résultats de 'AO n°01DEP/2024	1- n°105/2024/ANRMP/CRS du 22/07/2024 Désistement
53	Dénonciation	TOPO BAT C/ Commune de DIANRA	Difficultés pour soumissionner aux AO n° A OO24 051004346 & A OO24 051004350	1- n°107/2024/ANRMP/CRS du 25/07/2024 RECEVABLE 2- n°116/2024/ANRMP/CRS du 19/08/2024 Mal fondée
54	Litige	ARABA GROUP SARL C/ Univ. Alassane Ouattara (Bouaké)	Contestation des résultats de la PSO n°24022302501 & n°24030102570	1- n°114/2024/ANRMP/CRS du 08/08/2024 IRRECEVABLE
55	Dénonciation	PADFA C/ SNTDCI	Inexactitudes délibérées commises dans AO n°t15/2024	1- n°113/2024/ANRMP/CRS du 05/08/2024 RECEVABLE 2- n°119/2024/ANRMP/CRS du 28/08/2024 Bien fondée - Exclusion
56	Litige	PHOENIX GROUP IMMOBILIER C/ ARTCI	Contestation des résultats de 'AO n°T34/2024	1- n°118/2024/ANRMP/CRS du 26/08/2024 RECEVABLE
57	Dénonciation	AGEROUTE C/ ECKOLAB WEST AFRICA	Production d'une fausse garantie de bonne exécution	1- n°117/2024/ANRMP/CRS du 26/08/2024 RECEVABLE 2- n°119/2024/ANRMP/CRS du 28/08/2024 Mal fondée
	REC. GRAC. (09/08/24)	MULTI PROJET C/ PDU	Contestation des résultats de 'AO n°F84/2024	n°122/2024/ANRMP/CRS du 05/09/2024 Levée de suspension
58	Litige	Société GIROPES C/ FER	Contestation des résultats de 'AO n°F74/2024	1-n°121/2024/ANRMP/CRS du 28/08/2024 RECEVABLE 2- n°139/2024/ANRMP/CRS du 18/09/2024 Mal fondé
59	Litige	Société AFRICA TRADING & SERVICES C/ Min. du Tourisme	Contestation des résultats de la PSO n°24042203526	1- n°120/2024/ANRMP/CRS du 28/08/2024 RECEVABLE 2- n°138/2024/ANRMP/CRS du 18/09/2024 Mal fondé

N°	Type de recours	Parties	Objet	Décision
60	Litige	GENERAL HORIZON SASU C/ AIP (Promotion)	Contestation des résultats de l'AO n°24042903866	1- n°124/2024/ANRMP/CRS du 05/09/2024 RECEVABLE 2- n°145/2024/ANRMP/CRS du 18/09/2024 Bien fondé
61	Litige	TATY & ASSOCIES C/ UCP-FE du MSHPCMU	Contestation des résultats de la DP n°RPI001/2024	1- n°123/2024/ANRMP/CRS du 05/09/2024 IRRECEVABLE
	REC. GRAC. (23/08/24)	Groupement CETIF – YGE – CIGA – CGE KONGO C/ AFOR	Contestation des résultats de l'AMI n°02/ PRESFOR/2024	Courrier de désistement du 29/08/24
62	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Mairie de Djébonoua	Irrégularités commises dans AO n°T479/2024	1- n°125/2024/ANRMP/CRS du 05/09/2024 RECEVABLE 2- n°147/2024/ANRMP/CRS du 30/09/2024 Mal fondé
	REC. GRAC. (27/08/24)	MULTI PROJET C/ Imprimerie Nationale	Contestation des résultats de 'AO n°F70/2024	n°133/2024/ANRMP/CRS du 17/09/2024 Levée de suspension
	REC. GRAC. (28/08/24)	Groupement TERRE DURABLE ( Cabinet KOUAMELAN Géomètre Expert C/ AFOR	Contestation des résultats de l'AMI n°02/ PRESFOR/2024	n°127/2024/ANRMP/CRS du 13/09/2024 Levée de suspension
63	Litige	Groupe YESSIMO C/ MEER	Contestation des résultats de l'AO n°P21/2024	1- n°129/2024/ANRMP/CRS du 13/09/2024 RECEVABLE 2- n°156/2024/ANRMP/CRS du 04/10/2024 Mal fondé
64	Litige	BOS HOLDING GROUP C/ Cons. Région. Haut Sassandra	Contestation des résultats de l'AO n° A OO24 060405090	1- n°128/2024/ANRMP/CRS du 13/09/2024 RECEVABLE 2- n°154/2024/ANRMP/CRS du 04/10/2024 Bien fondée
65	Litige	BOS HOLDING GROUP C/ Cons. Région. Haut Sassandra	Contestation des résultats de l'AO n° A OO24 060405082	1- n°126/2024/ANRMP/CRS du 13/09/2024 RECEVABLE 2- n°153/2024/ANRMP/CRS du 04/10/2024 Bien fondée
66	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ UCP du projet d'établissement d'un lycée de formation professionnelle etc.	Irrégularités commises dans AOI n°F383/2024	1- n°130/2024/ANRMP/CRS du 16/09/2024 RECEVABLE 2- n°159/2024/ANRMP/CRS du 07/10/2024 Mal fondé

N°	Type de recours	Parties	Objet	Décision
67	Dénonciation	UNIVERSAL TRADING GROUP (UTG) C/ UCP du projet d'établissement d'un lycée de formation professionnelle etc.	Irrégularités commises dans AOI n°F383/2024	1- n°134/2024/ANRMP/CRS du 17/09/2024 RECEVABLE 2- n°157/2024/ANRMP/CRS du 07/10/2024 Mal fondé
68	Dénonciation	Entreprise GRESOP Sarl C/ Mairie de Dimbokro	Non prise en compte de son offre à l'ouverture des plis dans AO n° A OO24 072406967	1- n°137/2024/ANRMP/CRS du 18/09/2024 RECEVABLE 2- n°161/2024/ANRMP/CRS du 07/10/2024 Mal fondé
	REC. GRAC. (04/09/24)	MULTI-PROJET C/ RTI	Contestation des résultats de l'AO n°F96/2024	n°149/2024/ANRMP/CRS du 30/09/2024 Levée de suspension
69	Dénonciation	DISTRIMAX C/ Mairie de Dimbokro	Non prise en compte de son offre à l'ouverture des plis dans AO n° A OO24 0724069 67	1- n°136/2024/ANRMP/CRS du 18/09/2024 RECEVABLE 2- n°160/2024/ANRMP/CRS du 07/10/2024 Mal fondé
	REC. GRAC. (03/09/24)	BOS HOLDING GROUP C/ Mairie d'Abengourou	Contestation des résultats des AO n° A OO24 051604573 & n° A OO24 052204712	n°151/2024/ANRMP/CRS du 03/10/2024 Levée de suspension
70	Dénonciation	OSSENI HAMED C/ Commune de Zikisso	Irrégularités commises dans A OO24 070105888	1- n°135/2024/ANRMP/CRS du 18/09/2024 RECEVABLE 2- n°165/2024/ANRMP/CRS du 09/10/2024 Bien fondé
71	Dénonciation	Usager Anonyme C/ Min du Commerce	Irrégularités commises dans AO n°T131/2024	1- n°140/2024/ANRMP/CRS du 19/09/2024 RECEVABLE 2- n°160/2024/ANRMP/CRS du 07/10/2024 Mal fondé
72	Litige	KANIAN PROCUREMENT C/ Mairie de Treichville	Contestation des résultats de l'AO n°F92/2024	1- n°141/2024/ANRMP/CRS du 19/09/2024 RECEVABLE 2- n°168/2024/ANRMP/CRS du 10/10/2024 Mal fondé
73	Litige	SYLLA Abdoulaye C/ Mairie de Ouelle	Contestation des résultats de l'AO n°F78/2024 & n°T171/2024	1- n°142/2024/ANRMP/CRS du 20/09/2024 Désistement

N°	Type de recours	Parties	Objet	Décision
74	Dénonciation	IBMI CONSTRUCT C/ Mairie d'Attécoubé	Impossibilité de soumissionner en ligne	1- n°144/2024/ANRMP/CRS du 23/09/2024 RECEVABLE 2- n°172/2024/ANRMP/CRS du 14/10/2024 Mal fondé
75	Litige	Cabinet François SERRES C/ ANRMP	Contestation des résultats de la DP n°	1- n°146/2024/ANRMP/CRS du 26/09/2024 RECEVABLE 2- n°173/2024/ANRMP/CRS du 15/10/2024 Mal fondé
76	Litige	KERSI SARL C/ SNDI	Contestation des résultats de la PSO n°OF57/2024	1- n°148/2024/ANRMP/CRS du 30/09/2024 RECEVABLE 2- n°179/2024/ANRMP/CRS du 21/10/2024 Bien fondée
77	Dénonciation	CDMS C/ Mairie de Ouellé	Impossibilité de soumissionner en ligne dans AO n° A OO24 072907181	1- n°150/2024/ANRMP/CRS du 1e/10/2024 RECEVABLE 2- n°176/2024/ANRMP/CRS du 17/10/2024 Mal fondée
78	Dénonciation	ATLAS C/ 2PAU- CI	Irrégularités commises dans PSO n°240710223	1- n°152/2024/ANRMP/CRS du 04/10/2024 RECEVABLE 2- n°182/2024/ANRMP/CRS du 25/10/2024 Mal fondée
79	Litige	ERCTP C/ SONAPIE	Contestation des résultats de l'AO T11/2024	1- n°155/2024/ANRMP/CRS du 04/10/2024 RECEVABLE 2- n°183/2024/ANRMP/CRS du 25/10/2024 Bien fondée
80	Litige	Gpmt SVDG AFRIQUE/ FIDEXCO C/ AGEROUTE	Contestation des résultats de l'AMI n°S189/2023	1- n°158/2024/ANRMP/CRS du 07/10/2024 RECEVABLE 2- n°184/2024/ANRMP/CRS du 28/10/2024 Mal fondée
81	Litige	DMG ENTREPRISE C/ Conseil Régional du N'ZI	Contestation des résultats dans AO n° A OOO24 062005586	1- n°166/2024/ANRMP/CRS du 09/10/2024 RECEVABLE 2- n°178/2024/ANRMP/CRS du18/10/2024 Désistement
82	Litige	DMG ENTREPRISE C/ Conseil Régional du N'ZI	Contestation des résultats dans AO n° A OOO24 061905561	1- n°167/2024/ANRMP/CRS du 09/10/2024 RECEVABLE 2- n°185/2024/ANRMP/CRS du 28/10/2024 Bien fondée
83	Litige	Cabinet MB & ASSOCIES C/ DGI	Contestation des résultats dans AO n° ARR 24 061803525	1- n°164/2024/ANRMP/CRS du 09/10/2024 IRRECEVABLE
84	Litige	KERSI SARL C/ Direction Générale des Douanes	Contestation des résultats dans AO n° A OOO24 032902961	1- n°170/2024/ANRMP/CRS du 11/10/2024 RECEVABLE 2- n°191/2024/ANRMP/CRS du 31/10/2024 Mal fondée

N°	Type de recours	Parties	Objet	Décision
85	Dénonciation	SODEXAM C/ HOLDING IVOIR SECURITE INCENDIE	Irrégularités commises dans AO n°F108/2024	1- n°171/2024/ANRMP/CRS du 14/10/2024 RECEVABLE 2- n°192/2024/ANRMP/CRS du 31/10/2024 Bien fondée-Exclusion
86	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ MAIRIE DE FACOBLY	Irrégularités commises dans AO n°T461/2024	1- n°175/2024/ANRMP/CRS du 16/10/2024 RECEVABLE 2- n°196/2024/ANRMP/CRS du 06/11/2024 Bien fondée-Annulation de la procédure
87	Dénonciation	MOKAN IVOIRE C/ MAIRIE DE DJEBONOUA	Irrégularités commises dans AO n°T680/2024, T681/2024 & T682/2024	1- n°174/2024/ANRMP/CRS du 16/10/2024 RECEVABLE 2- n°186/2024/ANRMP/CRS du 28/10/2024 Bien fondée- Annulation de la procédure
88	Litige	Groupe SHEMO C/ CNTS CI	Contestation des résultats dans AO n°P49/2024	1- n°177/2024/ANRMP/CRS du 18/10/2024 RECEVABLE 2- n°199/2024/ANRMP/CRS du 11/11/2024 Mal fondée
89	Litige	TECHNO-PRESTA C/ FER	Contestation des résultats dans AO n°F120/2024	1- n°180/2024/ANRMP/CRS du 22/10/2024 RECEVABLE 2- n°202/2024/ANRMP/CRS du 13/11/2024 Mal fondée
90	Litige	MAFAD C/ ISTC	Contestation des résultats dans AO n°T504/2024	1- n°181/2024/ANRMP/CRS du 24/10/2024 RECEVABLE 2- n°204/2024/ANRMP/CRS du 18/11/2024 Bien fondée
91	Dénonciation	Usager Anonyme C/ Commune de Bako	Irrégularités commises dans AO n° A OO24 071006241	1- n°187/2024/ANRMP/CRS du 29/10/2024 RECEVABLE 2- n°207/2024/ANRMP/CRS du 19/11/2024 Bien fondée
92	Dénonciation	GIROPES C/ FER	Dde d'annulation des résultats ainsi que de la procédure d'AO n°T74/2024	1- n°188/2024/ANRMP/CRS du 29/10/2024 RECEVABLE 2- n°206/2024/ANRMP/CRS du 18/11/2024 Mal fondée
93	Litige	Gpmt COVAX/ ITECH CONSULTING INGENIERIE C/ FER	Contestation des résultats dans AOI n°F39/2024	1- n°189/2024/ANRMP/CRS du 30/10/2024 RECEVABLE 2- n°211/2024/ANRMP/CRS du 21/11/2024 Mal fondée
94	Dénonciation	KAEMOU MULTI SERVICES C/ Commune de Taï	Irrégularités commises dans AO n°	1- n°194/2024/ANRMP/CRS du 05/11/2024 RECEVABLE 2- n°215/2024/ANRMP/CRS du 27/11/2024 Bien fondée – Annulation de la procédure

N°	Type de recours	Parties	Objet	Décision
95	Litige	KERSI SARL C/ ANADER	Contestation des résultats dans PSO n° 24071 006223	1- n°195/2024/ANRMP/CRS du 05/11/2024 RECEVABLE 2- n°210/2024/ANRMP/CRS du 20/11/2024 Mal fondée
96	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Mairie de Borotou	Irrégularités commises dans AO n° A OO24 082208503	1- n°193/2024/ANRMP/CRS du 05/11/2024 RECEVABLE 2- n°213/2024/ANRMP/CRS du 26/11/2024 Bien fondée
97	Litige	DMG ENTREPRISE C/ Mairie de Gboguhé	Contestation des résultats dans AO n° A OOO24 062705785	1- n°197/2024/ANRMP/CRS du 07/11/2024 RECEVABLE 2- n°211/2024/ANRMP/CRS du 21/11/2024 Mal fondée
98	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ FER	Irrégularités commises dans AO n°T74/2024	1- n°198/2024/ANRMP/CRS du 07/11/2024 RECEVABLE 2- n°216/2024/ANRMP/CRS du 29/11/2024 Bien fondée
99	Litige	Entreprise ETBM C/ Mairie de Borotou	Contestation des résultats dans AO n° A OO24 082208503	1- n°200/2024/ANRMP/CRS du 12/11/2024 IRRECEVABLE
100	Litige	Entreprise ETBM C/ Mairie de Borotou	Contestation des résultats dans AO n° A OO24 082108480	1- n°201/2024/ANRMP/CRS du 12/11/2024 IRRECEVABLE
101	Litige	Gpmt SVDG AFRIQUE/ FIDEXCO C/ UC- PHAS	Contestation des résultats de la DDP n°005/ UC/PHAS/ IDA/2024	1- n°203/2024/ANRMP/CRS du 14/11/2024 RECEVABLE 2- n°221/2024/ANRMP/CRS du 06/12/2024 Bien fondée
102	Litige	GENERAL HORIZON SASU C/ AIP (Promotion)	Contestation des résultats de l'AO n°24042903866	1- n°205/2024/ANRMP/CRS du 18/11/2024 RECEVABLE 2- n°222/2024/ANRMP/CRS du 09/11/2024 Bien fondée
103	Litige	KERSI SARL C/ Mairie de Cocody	Contestation des résultats de PSO n° A OO24 070406016	1- n°208/2024/ANRMP/CRS du 20/11/2024 RECEVABLE 2- n°223/2024/ANRMP/CRS du 09/12/2024 Mal fondée
104	Litige	GENERAL HORIZON SASU C/ Mairie de Cocody	Contestation des résultats de l'AO n°24071106287	1- n°209/2024/ANRMP/CRS du 20/11/2024 RECEVABLE 2- n°231/2024/ANRMP/CRS du 1/12/24 Mal fondée
105	Litige	Avant-Garde Immobilier C/ UPOPCI	Contestation des résultats de l'AO n°T0028/2024	1- n°217/2024/ANRMP/CRS du 02/12/2024 IRRECEVABLE

N°	Type de recours	Parties	Objet	Décision
106	Litige	GENERAL HORIZON SASU C/ District Autonome	Contestation des résultats de l'AO n°T1198/2023	1- n°218/2024/ANRMP/CRS du 03/12/2024 RECEVABLE 2- n°251/2024/ANRMP/CRS du 24/12/24 Mal fondée
107	Litige	GENERAL HORIZON SASU/ BSK SERVICES C/ Mairie de Bingerville	Contestation des résultats de l'AO n°T375/2024	1- n°219/2024/ANRMP/CRS du 03/12/2024 RECEVABLE 2- n°244/2024/ANRMP/CRS du 23/12/24 Bien fondée
108	Litige	KES ENTREPRISE C/ PAMHAHSF	Contestation des critères du DAO n°T994/2024	1- n°209/2024/ANRMP/CRS du 20/11/2024 RECEVABLE - 2- n°252/2024/ANRMP/CRS du 26/12/24 Mal fondée
109	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Mairie d'Abengourou	Irrégularités commises dans AO n°T700/2024	1- n°224/2024/ANRMP/CRS du 10/12/2024 Recevable 2- n°005/2025/ANRMP/CRS du 2/01/2025 Mal fondé
109	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Projet C2D EDUCATION- FORMATION	Irrégularités commises dans AO n°T701/2024	1- n°224/2024/ANRMP/CRS du 10/12/2024 Recevable 2- n°004/2025/ANRMP/CRS du 2/01/2025 Mal fondé
109	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Commune de Fresco	Irrégularités commises dans AO n° T706/2024	1-N°224/2024/ANRMP/CRS du 10/12/2024 Recevable 2- N°006/2025/ANRMP/CRS du 2/01/2025 Bien fondée
109	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Commune de Logoualé	Irrégularités commises dans AO T708/2024	1-N°224/2024/ANRMP/CRS du 10/12/2024 Recevable 2- N°010/2025/ANRMP/CRS du 2/01/2025 Bien fondée
109	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Mairie d'Adiaké	Irrégularités commises dans AO T710/2024	1-N°224/2024/ANRMP/CRS du 10/12/2024 Recevable 2- N°003/2025/ANRMP/CRS du 2/01/2025 Bien fondée
109	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Mairie de Treichville	Irrégularités commises dans AO n°T713/2024	1-N°224/2024/ANRMP/CRS du 10/12/2024 Recevable 2- N°002/2025/ANRMP/CRS du 2/01/2025 Mal fondé
109	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Port Autonome de San-Pédro	Irrégularités commises dans AO n° T674/2024 & T675/2024,	1-N°224/2024/ANRMP/CRS du 10/12/2024 Recevable 2- N°009/2025/ANRMP/CRS du 2/01/2025 Mal fondé
109	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Commune de Nassian	Irrégularités commises dans AO n° T691/2024,	1-N°224/2024/ANRMP/CRS du 10/12/2024 Recevable 2- N°007/2025/ANRMP/CRS du 2/01/2025 Mal fondé

N°	Type de recours	Parties	Objet	Décision
109	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Mairie de Buyo	Irrégularités commises dans AO n° T676/2024	1-N°224/2024/ANRMP/CRS du 10/12/2024 Recevable 2- N°008/2025/ANRMP/CRS du 2/01/2025 Mal fondée
110	Dénonciation	TOURE Abdoulaye C/ Mairie d'Aboisso	Irrégularités commises dans AO n° A OO24 072206845	1- n°228/2024/ANRMP/CRS du 10/12/2024 RECEVABLE 2- n°276/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Mal fondée
111	Litige	GENERAL HORIZON SASU/ BSK SERVICES C/ Mairie de Bingerville	Contestation des résultats de l'AO n° T624/2024	1- n°227/2024/ANRMP/CRS du 10/12/2024 RECEVABLE 2- n°275/2024/ANRMP/CRS du 31/12/24 Bien fondée
112	Litige	BOS HOLDING GROUP C/ Cons Région Haut Sassandra	Contestation des résultats de l'AO n° A OO24 060405082	1- n°225/2024/ANRMP/CRS du 10/12/2024 RECEVABLE 2- n°001/2025/ANRMP/CRS du 02/01/2025 Mal fondée
113	Dénonciation	Cons Région Haut Sassandra C/ BOS HOLDING GROUP	Inexactitudes délibérées commises dans AO n° A OO24 060405082 & A OO24 060405090	1-n°226/2024/ANRMP/CRS du 10/12/2024 RECEVABLE 2- n°277/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Bien fondée
114	Dénonciation	DIAKITE Ibrahim C/ USEP PA- PSGOUV	Irrégularités commises dans AO n°T694/2024, T691/2024 & T704/2024	1- n°226/2024/ANRMP/CRS du 10/12/2024 RECEVABLE 2- n°/011/2025/ANRMP/CRS du /03/2025 Mal fondée
115	Litige	Gpmt SALEM/ BSK SERVICES/ AFRICA PARTNER C/ 2PAI-BELIER	Contestation des résultats de l'AO n°T692/2024	1-n°229/2024/ANRMP/CRS du 11/12/2024 RECEVABLE 2- n°239/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Mal fondée
116	Dénonciation	MAUHAU LOPEYRE C/ Mairie de Djébonoua	Pratique frauduleuse dans AO n°T479/2024	1-n°233/2024/ANRMP/CRS du 17/12/2024 Recevable 2-N°019/2025/ANRMP/CRS du 07/01/2025 Mal fondée
117	Litige	SDVG AFRIQUE - FIDEXCO C/ FER	Contestation des résultats de l'AOR n°RSP 60/2024	1-N°234/2024/ANRMP/CRS du 17/12/2024 RECEVABLE 2-N°021/2025/ANRMP/CRS du 08/01/2025 Mal fondée
118	Litige	AKOUNDA BTP SARL C/ Mairie de Logoualé	Contestation des résultats de l'AO n°AOO 24080907933	1-N°241/2024/ANRMP/CRS du 20/12/2024 IRRECEVABLE

N°	Type de recours	Parties	Objet	Décision
119	Litige	ETAM C/ PABC	Irrégularités commises dans l'AO organisé par le	1-N°236/2024/ANRMP/CRS du 17/12/2024 RECEVABLE 2-N°015/2025/ANRMP/CRS du 07/01/2025 Bien fondée
120	Litige	Ets KADYDIER C/ CONS CAFE - CACAO	Contestation des résultats de l'AO n°AOO 240066005176	1-N°237/2024/ANRMP/CRS du 18/12/2024 Désistement
121	Litige	MULTI-PROJET C/ Imprimerie Nationale	Contestation des résultats de l'AO n°F249/2024	1-N°242/2024/ANRMP/CRS du 23/12/2024 RECEVABLE 2-N°025/2025/ANRMP/CRS du 15/01/2025 Mal fondée
122	Litige	IB'AYS C/ RTI	Contestation des résultats du lot 2 de l'AO F180/2024	1-N°243/2024/ANRMP/CRS du 23/12/2024 RECEVABLE 2-N°026/2025/ANRMP/CRS du 15/01/2025 Bien fondée
123	Litige	RIFIDA HOLDING C/ Côte d'Ivoire Tourisme	Contestation des résultats de l'AO n°AOO 24092409373	1-N°238/2024/ANRMP/CRS du 20/12/2024 Recevable 2-N°024/2025/ANRMP/CRS du 14/01/2025 Bien fondée
124	Litige	Société Africaine d'Ingénierie (SAFI) C/ SOGEDI	Contestation des résultats de l'AO restreint n° RSP n°25/2024	1-N°245/2024/ANRMP/CRS du 23/12/2024 Désistement
125	Dénonciation	USAGER ANONYME) C/ Consl. Régl.de la Marahoué	Irrégularités commises dans AO T867/2024; T870/2024; T871/2024; T872/2024; F209/2024; F210/2024; F211/2024;	1-N°246/2024/ANRMP/CRS du 24/12/2024 RECEVABLE 2-N°027/2025/ANRMP/CRS du 15/01/2025 Mal fondé
126	Dénonciation	USAGER ANONYME) C/ Mairie de Cocody	Irrégularités commises dans AO T878/2024; T886/2024; T887/2024; T888/2024; T889/2024; T909/2024; T911/2024; F228/2024; F229/2024	1-N°249/2024/ANRMP/CRS du 24/12/2024 RECEVABLE 2-N°030/2025/ANRMP/CRS du 15/01/2025 Bien fondée- annulation de la procédure

N°	Type de recours	Parties	Objet	Décision
127	Dénonciation	USAGER ANONYME) C/ Consl. Régl.du Gbêkê	Irrégularités commises dans AO T912/2024; T913/2024; T914/2024; T915/2024; F230/2024; F231/2024; F232/2024; F233/2024;	1-N°240/2024/ANRMP/CRS du 20/12/2024 RECEVABLE 2-N°022/2025/ANRMP/CRS du 14/01/2025 Bien-fondé- annulation de la procédure
128	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Mairie de Hyré	Irrégularités commises dans le DAO n° A OO24 071006233	1-N°250/2024/ANRMP/CRS du 24/12/2024 RECEVABLE 2-N°031/2025/ANRMP/CRS du 15/01/2025 Mal fondé
129	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Mairie de Man	Irrégularités commises dans AO T918/2024 ; T919/2024 ; T921/2024 ;	1-N°247/2024/ANRMP/CRS du 24/12/2024 RECEVABLE 2-N°028/2025/ANRMP/CRS du 15/01/2025 Mal fondé
130	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Mairie de Dabou	Irrégularités commises dans AO T874/2024 ; T875/2024 ; T876/2024 ; T877/2024	1-N°248/2024/ANRMP/CRS du 24/12/2024 RECEVABLE 2-N°034/2025/ANRMP/CRS du 15/01/2025 Bien fondée- annulation de la procédure
132	Litige	BOS HOLDING GROUP C/ Cons Région Haut Sassandra	Contestation des résultats de l'AO n° A OO24 060405090	1-n°253/2024/ANRMP/CRS du 26/12/2024 RECEVABLE 2-N°032/2025/ANRMP/CRS du 15/01/2025 Mal fondée
133	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Mairie d'Arrah	Irrégularités commises dans AO n°T767/2024	1-N°254/2024/ANRMP/CRS du 27/12/2024 Recevable 2-N°029/2025/ANRMP/CRS du 15/01/2025 Bien fondée- annulation de la procédure
134	Litige	GENERAL HORIZON SASU C/ Ministère de la Défense	Contestation des résultats de l'AO n° T356/2024	1- N°258/2024/ANRMP/CRS du 30/12/2024 IRRECEVABLE
135	Dénonciation	GENERAL HORIZON SASU/ BSK SERVICES C/ Min de l'Equipement et de l'Entretien Routier	Irrégularités commises dans AO n° A OO24 030502628	1- N°259/2024/ANRMP/CRS du 30/12/2024 RECEVABLE 2-N°050/2025/ANRMP/CRS du 20/01/2025 Mal fondée
136	Litige	ETRACON SARL C/ PDU	Contestation des résultats du lot 2 de l'AO n°T255/2024	1-N°255/2024/ANRMP/CRS du 30/12/2024 RECEVABLE 2-N°067/2025/ANRMP/CRS du 21/01/2025 Mal fondée

N°	Type de recours	Parties	Objet	Décision
137	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Cons. Région du Sud Comoë	Irrégularités commises dans AO T901/2024 ; T902/2024	1-N°262/2024/ANRMP/CRS du 30/12/2024 Recevable 2-N°060/2025/ANRMP/CRS du 21/01/2025 Bien fondée- annulation de la procédure
138	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Commune de Treichville	Irrégularités commises dans AO T884/2024 ; T885/2024 ;	1-N°270/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Recevable 2-N°079/2025/ANRMP/CRS du 22/01/2025 Mal fondé
139	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ District Autonome dAbidjan	Irrégularités commises dans AO n°T197	1-N°263/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Recevable 2-N°068/2025/ANRMP/CRS du 21/01/2025 Mal fondé
140	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Mairie de Gagnoa	Irrégularités commises dans AO T901/2024 ; T902//2024	1-N°262/2024/ANRMP/CRS du 30/12/2024 Recevable 2-N°060/2025/ANRMP/CRS du 21/01/2025 Bien-fondé – Annulation de la procédure
141	Dénonciation	USAGER C/ Cons. Région du Sud Comoé	Irrégularités commises dans AO T881/2024 ; T882//2024	1-N°265/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Recevable 2-N°033/2025/ANRMP/CRS du 15/01/2025 Mal fondé
142	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Port Autonome d'Abidjan	Irrégularités commises dans AO T150/2024 ; T182//2024	1-N°260/2024/ANRMP/CRS du 30/12/2024 Recevable 2-N°062/2025/ANRMP/CRS du 21/01/2025 Mal fondé
144	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ PIDACC/BN-CI	Irrégularités commises dans AO F222/2024 ; F223//2024 ; F224/2024	1-N°273/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Recevable 2-N°091/2025/ANRMP/CRS du 22/01/2025 Mal fondé
145	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ C2D SANTE	Irrégularités commises dans AO F197/2024 ;	1-N°271/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Recevable 2-N°076/2025/ANRMP/CRS du 21/01/2025 Bien-fondé – Annulation de la procédure
146	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ C2D EDUCATION FORMATION du METFP	Irrégularités commises dans AO F171/2024	1-N°257/2024/ANRMP/CRS du 30/12/2024 Recevable 2-N°063/2025/ANRMP/CRS du 21/01/2025 Bien-fondé – Annulation de la procédure
147	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ PAPSGOUV- AGRICULTURE	Irrégularités commises dans AO T922/2024 ; T923/2024	1-N°266/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Recevable 2- N°064/2025/ANRMP/CRS du 21/01/2025 Mal fondé

N°	Type de recours	Parties	Objet	Décision
148	Litige	BSKA SERVICES/ GENERAL HORIZON SASU C/ Mairie du Plateau	Contestation des résultats de l'AO n° A OO24 052904927	1-N°279/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Recevable 2-N°059/2025/ANRMP/CRS du 20/01/2025 Désistement
149	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ AEJ	Irrégularités commises dans AO T959/2024	1-N°269/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Recevable 2-N°075/2025/ANRMP/CRS du 22/01/2025 Mal fondé
150	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Cons Région. Worodougou	Irrégularités commises dans AO T963/2024 et T965/2024	1-N°269/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Recevable 2-N°080/2025/ANRMP/CRS du 22/01/2025 Mal fondé
151	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Commune de Tiapoum	Irrégularités commises dans AO T966/2024	1-N°269/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Recevable 2-N°0784/2025/ANRMP/CRS du 22/01/2025 Bien-fondé – Annulation de la procédure
152	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Commune de Daloa	Irrégularités commises dans AO T954/204, T955/2024 et T956/2024	1-N°269/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Recevable 2-N°074/2025/ANRMP/CRS du 22/01/2025 Mal fondé
153	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Mairie de Lakota	Irrégularités commises dans AO T868/2024 ;	1-N°264/2024/ANRMP/CRS du 30/12/2024 Recevable 2-N°071/2025/ANRMP/CRS du 21/01/2025 Bien fondé – Annulation de la procédure
154	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ USEP PSGOUV- MIRAH ;	Irrégularités commises dans AO T769/2024 ;	1-N°264/2024/ANRMP/CRS du 30/12/2024 Recevable 2-N°069/2025/ANRMP/CRS du 21/01/2025 Mal fondé
155	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ MSHP	Irrégularités commises dans AO T957/2024	1-N°264/2024/ANRMP/CRS du 30/12/2024 Recevable 2-N°070/2025/ANRMP/CRS du 21/01/2025 Mal fondé
156	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Mairie d'Anyama	Irrégularités commises dans AO T941/2024 ; T942/2024 ; T943/2024	1-N°272/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Recevable 2-N°083/2025/ANRMP/CRS du 22/01/2025 Mal fondé
157	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Mairie de Cocody	Irrégularités commises dans AO T944/2024 ; T945/2024 ; T946/2024	1-N°272/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Recevable 2-N°084/2025/ANRMP/CRS du 22/01/2025 Bien-fondé – Annulation de la procédure

N°	Type de recours	Parties	Objet	Décision
157	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Cons Région du N'ZI	Irrégularités commises dans AO T951/2024 ; T952/2024 ; T953/2024	1-N°272/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Recevable 2-N°081/2025/ANRMP/CRS du 22/01/2025 Bien-fondé – Annulation de la procédure
159	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ District Autonome d'Abidjan	Irrégularités commises dans AO n°F259/2024, F260/2024, F262/2024	1-N°267/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Recevable 2-N°066/2025/ANRMP/CRS du 21/01/2025 Mal fondé
160	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Cons. Rég. du Cavally	Irrégularités commises dans AO T420/2024; T421/2024; T422/2024; T423/2024; T424/2024. T425/2024; T426/2024; T428/2024; T429/2024 / T514/2024; T515/2024; T515/2024;	1-N°274/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Recevable 2-N°077/2025/ANRMP/CRS du 22/01/2025 Bien-fondé – Annulation de la procédure
161	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Commune du Plateau	Irrégularités commises dans AO n°T967/2024, T968/2024, T969/2024, T969/2024, F270/2024 et F271/2024	1-N°261/2024/ANRMP/CRS du 30/12/2024 Recevable 2-N°061/2025/ANRMP/CRS du 21/01/2025 Bien-fondé – Annulation de la procédure
162	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Mairie de Marcory	Irrégularités commises dans AO F274/2024 ; F275/2024	1- N°278/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Recevable 2- N°089/2025/ANRMP/CRS Du 22/01/2025 Mal fondé
163	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Mairie de Port- Bouët	Irrégularités commises dans AO T974/2024 ; T975/2024	1-N°278/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Recevable 2-N°090/2025/ANRMP/CRS du 22/01/2025 Mal fondé

N°	Type de recours	Parties	Objet	Décision
164	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Mairie de Bonoua	Irrégularités commises dans AO n°T970/2024	1-N°278/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Recevable 2-N°087/2025/ANRMP/CRS du 22/01/2025 Mal fondé
165	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Cons Rég. du Sud Comoë,	Irrégularités commises dans AO n°T976/2024. T977/2024; T978/2024	1-N°278/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Recevable 2-N°085/2025/ANRMP/CRS du 22/01/2025 Mal fondé
166	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Mairie de Daloa	Irrégularités commises dans AO n°F257/2024	1-N°278/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Recevable 2-N°088/2025/ANRMP/CRS du 22/01/2025 Mal fondé
167	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ SONAPIE	Irrégularités commises dans AO n°F264/2024	1-N°278/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Recevable 2-N°092/2025/ANRMP/CRS du 22/01/2025 Bien-fondé – Annulation de la procédure
168	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ LONACI	Irrégularités commises dans AO n°F265/2024	1-N°278/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Recevable 2-N°082/2025/ANRMP/CRS du 22/01/2025 Bien-fondé – Annulation de la procédure
169	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ FER	Irrégularités commises dans AO n°F267/2024	1-N°278/2024/ANRMP/CRS du 31/12/2024 Recevable 2-N°086/2025/ANRMP/CRS du 22/01/2025 Mal fondé
170	Litige	TOURAMI TRAVAUX ET SERVICES C/ Mairie de Yopougon	Contestation des résultats de l'AO n° A OO24 082408514	1-N°256/2024/ANRMP/CRS du 30/12/2024 Désistement
171	Dénonciation	USAGER ANONYME C/ Commune du Plateau	Irrégularités commises dans AO n°T967/2024, T968/2024, T969/2024, T969/2024, F270/2024 et F271/2024	1-n°261/2024/ANRMP/CRS du 30/12/24 RECEVABLE 2-N°061/2025/ANRMP/CRS du 21/01/2025 Bien fondée-pour AO T967/2024 Mal fondé pour le reste
172	Dénonciation	EPHRATA SERVICE ET TRAVAUX C/ FNLS	Irrégularités commises dans PSO 24112111044 (Difficultés rencontrées dans le SIGOMAP pour soumissionner)	1-N°017/2025/ANRMP/CRS du 07/01/2025 RECEVABLE 2-N°095/2025/ANRMP/CRS du 28/01/2025 Sans objet

N°	Type de recours	Parties	Objet	Décision
173	Litige	DMG C/ Mairie d'Arrah	Contestation des résultats de l'AO n°T767/2024	1-N°016/2025/ANRMP/CRS du 07/01/2025 RECEVABLE 2-N°097/2025/ANRMP/CRS du 28/01/2025 Sans objet
174	Dénonciation	Kanian Consulting C/	Contestation des résultats de l'AO n°T480	1-N°023/2025/ANRMP/CRS du 14/01/2025 RECEVABLE 2-N°098/2025/ANRMP/CRS du 28/01/2025 Mal fondé

Source : ANRMP

## **▮** Annexe 5 : Liste des entreprises sous sanctions

N°	DECISIONS	STRUCTURES ECLUES	DEBUT DE SANCTION	FIN DE SANCTION
1	N°021/2024/ANRMP/CRS du 27 FEVRIER 2024	DIABA TECH SARL	27/02/2024	26/02/2026
		SEET		
		EGCP		
2	N°044/2024/ANRMP/CRS du 08 AVRIL 2024	SETICOM	08/04/2024	07/04/2026
	44 00 7 11 11 202 1	EBFCI-ENERGIE		
		TEK TRANSFORMATOR		
		AURIGA		
3	N°048/2024/ANRMP/CRS DU 11 AVRIL 2024	2MGC SARL	11/04/2024	10/04/2026
	56 117.01	ECNB-TP SARL		
4	N°054/2024/ANRMP/CRS du 17 AVRIL 2024	ICONES CI	17/04/2024	16/04/2026
_	N°073/2024/ANRMP/CRS	INTER CIPE	16/05/0004	15/05/2026
5	du 16 MAI 2024	SAMA BTP	16/05/2024	
6	N°102/2024/ANRMP/CRS DU 22 JUILLET 2024	SOGEPCI	22/07/2024	21/07/2026
7	N°119/2024/ANRMP/CRS du 28 AOUT 2024	SOCIETE NATIONALE DE TRAVAUX DE DEVELOPPEMENT DE COTE D'IVOIRE (SNTD-CI)	28/08/2024	27/08/2026
8	N°132/2024/ANRMP/CRS du 16 SEPTEMBRE 2024	ECKOLAB WEST AFRICA	16/09/2024	15/09/2026
9	N°192/2024/ANRMP/CRS du 31 OCTOBRE 2024	HOLDING ET IVOIRE SECURITE SERVICES	31/10/2024	30/10/2026
10	N°277/2024/ANRMP/CRS DU 31 DECEMBRE 2024	BOS HOLDING GROUP	31/12/2024	30/12/2026

Source : ANRMP

## Annexe 6 : Recours devant le Conseil d'Etat

Dossier	Type de recours	Référence	Diligence effectuée	Observations		
	Recours en annulation pour excès de pouvoir					
Groupement SOPRES/ETOFA C/ ANRMP	Recours en annulation pour excès de pouvoir contre les décisions n°032/2023/ANRMP/ CRS du 17 mars 2023 et n°064/2023/ ANRMP/CRS du 11 mai 2023	CE 2023-254 REP du 30-05-2023	Mémoire en défense déposé le 11 juin 2024 au greffe du CE	En instruction devant le CE		
COVEC/CREGC C/ ANRMP	Recours en annulation pour excès de pouvoir contre la décision n°227/2023/ANRMP/ CRS du 19 décembre 2023	CE 2024- 0014 REP du 23/06/2022	Mémoire en défense déposé le 09 décembre 2024 au greffe du CE	En instruction devant le CE		
	Reco	ours aux fins de sui	rsis			
GROUPEMENT SOPRES/ETOFA C/ ANRMP	Requête aux fins de sursis à exécution des décisions n°032/2023/ ANRMP/CRS du 17 mars 2023 et n°064/2023/ANRMP/ CRS du 11 mai 2023	2023-092 S/EX du 23/05/2023	Observations sur le rapport du rapporteur déposées le 18 mars 2024 au greffe du CE	Arrêt n°247 du 08 mai 2024 Rejet		
COVEC C/ ANRMP	Requête aux fins de sursis à exécution de la décision n°227/2023/ANRMP/ CRS du 19 décembre 2023	CE-2024-0010 S/ EX du 17/01/2024	Observations sur le rapport du rapporteur déposées le 30 août 2024	En instruction devant le CE		
SEET C/ ANRMP	Requête aux fins de sursis à exécution de la n°044/2024/ ANRMP/CRS du 08 avril 2024	2024-073 S/EX du 30/04/2024	Mémoire en défense déposé le 10 juillet 2024 au greffe du CE	En instruction devant le CE		

Source : ANRMP





## **COMMUNIQUÉ**

## **CHANGEMENT DE DÉNOMINATION**

A travers l'ordonnance N°2025-32 du 15 janvier 2025, l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) est devenue l'**Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP)**.

Ce changement de dénomination qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie communautaire de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), a pour objectif de renforcer les dispositifs institutionnels et règlementaires afin de garantir les politiques et procédures transparentes et crédibles dans le système de la commande publique.

Cette réforme vise également à refléter l'intégralité des compétences du régulateur dans son appellation en confirmant sa mission aussi bien sur les marchés publics que les contrats de partenariat public-privé en Côte d'Ivoire.

L'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP), Autorité Administrative Indépendante, entend donc poursuivre ses actions de consolidation de la transparence et de l'équité dans l'écosystème de la commande publique, pour une contribution significative au développement économique inclusif et durable de notre pays.

Agir ensemble pour la transparence et l'équité dans la commande publique



www.arcop.ci

NUMÉRO 800 00 100

Blvd Usher ASSOUAN, Rue du Lycée Français Cocody-Riviéra 3 - 25 BP 589 Abidjan 25 Tel : 27 22 40 00 40 - 0555 000 322 - Fax : 27 22 40 00 44